Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 21 joumada II 1440
26 février 2019

N° 25

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée **1186**
Autres sociétés **1186**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1186**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1196**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1199**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1201**
Avis aux créanciers **1207**
Convocations
Sociétés anonymes **1208**
Autres sociétés **1216**
Divers
Avis au public **1216**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'Internationale Obligataire SICAV **1217**
Bilan de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale **1220**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée

Constitution d'une S.U.A.R.L

Suivant statuts en date du 19/10/2018 enregistrés à la recette des finances de Monastir le 23/10/2018, quittance n° M063622, enregistrement n° 18505632 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Monastir le 01/11/2018 sous le n°D157762018, il a été constitué une société S.U.A.R.L :

Dénomination : Sté BOUZGARROU CONSULTING

Objet : Bureau d'études

Durée : 99 ans

Capital social : 1.000 dinars

Siège social : R7 Stah Jabeur 5000 Monastir

Gérant associé unique : Mr Refaat Bouzgarrou avec les pouvoirs les plus étendus.

MF : 1592441W/A/M/000

2019P00178SRUB1

Autres sociétés

Constitution d'un groupement

MF : 026859J/A/N/000

Suivant statuts du 25/10/2001 enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés à Sfax le 8/01/2002, registre B9, page 17, case 113, il a été constitué le groupement de médecine de travail de Sfax en vertu de l'article 154-2 de la loi n°62-1996 du 15/7/1996, visé par l'inspection régionale de médecine de travail à Sfax

Objectifs : La réalisation des examens médicaux, le suivi des conditions de travail et l'étude des risques de la profession, ainsi que la sensibilisation et l'orientation en matière de santé au profit des entreprises adhérentes.

Siège : 68 rue Mohamed Jammoussi Sfax Immeuble Krichen 1er étage

Président : Mohamed Anouar Laadhar.

2019X00352SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société TEJRA S.A

Capital social : 62.742.400 dinars

Siège social : Z.I Médenine Sud Route Benguerdane km 4 Médenine, 4100

M.F : 1246610 Q/A/M/000

R.C : B2485242012

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 29/6/2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Médenine le 9/01/2019 sous le n°19700095, dont deux copies ont été déposées au greffe du Tribunal de première instance de Médenine le 15/01/2019 sous le n°20191992, il a été décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de trois années.

2019R00655SANB2

Modification du capital social

Société TOURISTIQUE OCEANA

S.A. au capital de 3 600 000 DT

BP 58 Manaret El Hammamet

Code TVA : 437552C/A/M/000

CNSS : 222559/41

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 Novembre 2018, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 6/11/2018 sous le n°18804852 quittance n°M120279 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Grombalia le 1/2/2019 sous le n°20195112 il a été décidé la réduction du capital social de 3 600 000 Dinars à 3 000 000 Dinars.

2019R00661SANB2

NOTICE LEGALE

ARAB TUNISIAN LEASE

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Registre du Commerce : B157711996

Tél : 70 135 000 – **Fax :** 71 767 300

Augmentation de capital en numéraire de 25 000 000DT à 35 000 000DT par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles au prix de 2,100D

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2019

1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

Dénomination sociale :	Arab Tunisian Lease
Siège social :	Building Ennour – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
Téléphone :	(70) 135 000
Fax:	(71) 767 300
Adresse éléctronique:	atl.lease@atl.com.tn
Site web:	www.atl.com.tn
Forme juridique :	Société Anonyme
Législation particulière applicable :	La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers . Elle est également régie par les dispositions de la loi 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.
Date de constitution :	04/12/1993
Durée de vie :	99 ans
Objet social :	La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire. Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.
Registre de commerce :	B15771/1996
Exercice social :	Du 1er Janvier au 31 Décembre
Nationalité :	Tunisienne
Capital social :	Au 31/12/2018, le capital social de l'ATL s'élève à 25 000 000 dinars, divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.
Matricule fiscal :	492439 NAM 000
Régime fiscal :	Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finance pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi des finances pour l'année 2008 notifiant le suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.
Lieu de consultation des documents :	**Siège de la société :** La société est sise à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 – Mahrajène.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	**M. Raouf HARZI**, Directeur du Contrôle de gestion et Suivi des risques Tél : 70 135 036 Fax : 71 235 050

2. Membres des organes d'Administration et de Direction

2.1. Membres des organes d'Administration

Membres*	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Ferid ABBES	Président	Lui même	2018 - 2020	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M. Abdelwehad GOUIDER	2018 - 2020	Tunis
Mme. Maha Najjar TAJINA	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2018 - 2020	Tunis
M. Riadh HAJJEJ	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2018 - 2020	Tunis
M. Lassad JAZIRI	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2018 - 2020	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Sayah DHAOU	2018 - 2020	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M. Kaies Marrakchi	2018 - 2020	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Ahmed BEN MOULEHOM	2018 - 2020	Tunis
Mme. Arbia ALAYA	Membre mandaté par la BNA	Lui même	2018 - 2020	Tunis
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Membre indépendant	Lui même	2018 - 2020	Tunis
M. Mohamed Hédi DRIDI	Membre indépendant	Lui même	2018 - 2020	Tunis
M. Ammar TLILI	Représentant des actionnaires minoritaires	Lui même	2018 - 2020	Tunis

*Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/04/2018

2.2. Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
M. Slimene BETTAIEB	Directeur Général*	Depuis 2017	Tunis
M. Zouheir TANBOURA	Directeur Général Adjoint	Depuis 2000	Tunis

*Nommé par le Conseil d'Administration du 10/04/2017 en qualité de Directeur Général

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

2.3. Contrôle

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
La Générale d'Audit et Conseil Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Chiheb GHANMI	9, Place Ibn Hafs, 1002 Mutuelleville - Tunis Tél : 71 228 259 Fax : 71 282 730	2015-2017
Financial Auditing & Consulting Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Mohamed Neji HERGLI	22 bis, avenue Mongi Slim – 2087 El Menzah V - Tunis Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215	2015-2017
FMBZ KPMG Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	Immeuble KPMG Les jardins du lac – LAC II Tél : 71 194 344 Fax : 71 194 320	2018-2020*
Cabinet CMC – DFK International Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Cherif BEN ZINA	2, Rue 7299 El Menzah 9A El Manar II 1013 Tunis Tél : 71 880 933 Fax : 71 872 115	2018-2020*

*Désigné par l'AGO du 30/04/2018 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2020

3. Renseignements relatifs à l'émission

3.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1 DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1er juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

3.2. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 10 000 000DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire

Valeur nominale: 1 DT

Prix d'émission : 2,1 DT

Catégorie : Action Ordinaire

Forme des actions à émettre : Nominative

Parité : Deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes

3.3. Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

3.4. Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

3.5. Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, du **06/03/2019 au 05/04/2019 inclus1**.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

3.6. Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agrées Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 1,1 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

3.7. Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Arab Tunisian Lease.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

3.8. Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agrée Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

3.9. Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

3.10. Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

3.11. But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

4. <u>Renseignements généraux sur les titres émis</u>

4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2. Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenu à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

5. Marché des titres

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

5.1. Cotation en bourse des actions anciennes

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

5.2. Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

5.3. Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **06/03/2019** au **05/04/2019 inclus2**

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

6. Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

7. Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit du **06/03/2019 au 05/04/2019 inclus1.**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération, du document de référence "ATL 2018" enregistré auprès du CMF en date du 20/12/2018 sous le n°18/010. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2019 et des états financiers de l'Emetteur pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

---

2 Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2019R00666SANB2

Société IBN ANNAFIS

SA au capital de 7.200.000 dinars

Siège social : Route de Tunis Km 4 - Sfax

Matricule fiscal : 18467Z/A/M/000

Registre de commerce : B1123171997

Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 décembre 2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 10 décembre 2018, Quittance n° M006575, Enregistrement n° 18806049 et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 27 décembre 2018 sous le numéro D81247797, il a été décidé de donner tous pouvoirs au Directeur Général M. Hédi Kerkeni en vue de contracter tout crédit au nom de la société, de signer tout contrat à cet effet et de donner en garantie sous forme d'hypothèque tout bien de la société aux établissements bancaires en vue de la couverture des crédits sollicités.

2019X00365SANB2

Assemblée générale ordinaire année 2017

Société TUNIFOOD

SA au capital de 300.000 Dinars

Siège social : Route Mahdia Km25 - 3095-Dhraa -Sfax

MF : 1020630V

RC : B0863382007

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 01 Février 2019, Enregistré à la recette des finances de Jbeniana - Sfax le 7/02/2019, sous le n°1397219, Quittance n°M007069, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 18/02/2019 sous le n°20197881.

Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation de la date de tenue tardive de l'assemblée générale annuelle relative à l'exercice 2017.

2- Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration.

3- Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 et suivants

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2017

5- Affectation des résultats de l'exercice 2017

6- Information par la direction des fonctions de direction occupées par les administrateurs et le président directeur général dans d'autres sociétés.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration et au PDG pour la gestion de l'exercice 2017.

8- Questions diverses.

2019X00367SANB2

Assemblée générale ordinaire année 2016

Société TUNIFOOD

SA au capital de 300.000 Dinars

Siège social : Route Mahdia Km 25 - 3095 - Dhraa - Sfax

MF : 1020630 V

RC : B0863382007

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 01 Février 2019, enregistré à la recette des finances de Jbeniana - Sfax le 7/02/2019, sous le n°1397216, Quittance N°M007066, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 18/02/2019 sous le n°20197881.

Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation de la date de tenue tardive de l'assemblée générale annuelle relative à l'exercice 2016.

2- Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration.

3- Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 et suivants.

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2016.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2016.

6- Information par la direction des fonctions de direction occupées par les administrateurs et le président directeur général dans d'autres sociétés.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration au PDG pour la gestion de l'exercice 2016.

8- Questions diverses.

2019X00368SANB2

Assemblée générale extraordinaire

Société TUNIFOOD

SA au capital de 300.000 Dinars

Siège social : Route Mahdia Km 25 - 3095 - Dhraa - Sfax

MF : 1020630 V

RC : R0863382007

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 01 Février 2019, enregistré à la recette des finances de Jbeniana - Sfax le 7/02/2019, sous le n°1397214, Quittance n°M007064, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 18/02/2019 sous le n° AC 08182019.

Il a été décidé ce qui suit :

1- la continuité de l'activité de la société et l'augmentation du capital pour un Montant de : un million deux cent mille dinars en numéraire ou par conversion des dettes enregistrés dans les comptes courants des actionnaires à la charge de la société et déléguer au conseil d'administration tous les pouvoirs pour la réalisation de toutes les formalités légale relatives à l'augmentation du capital.

2- Pouvoirs pour formalités.

2019X00369SANB2

INFOMED PHARMA SA

Au capital de 14030 000 Dinars

Siège route de Gammarth Km 3 La Marsa

RC : b118611998

MF : 496794YAM000

CNSS : N° 223664-79

Suivant le P.V de l'Assemblée Générale ordinaire du 8/11/2018 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 9/01/2019 sous le n°19500159 quittance n°189 il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 7623 000 Dinars par l'émission de nouvelles actions souscrite en numéraire et par conversion des créances certaines échues et exigibles pour le ramener à 21 653 000 Dinars.

La participation de cette augmentation est réservée uniquement aux actionnaires INFORLIFE et INFOMED FLUIDS suite à la renonciation de tous les autres actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription.

Deux copies du PV du conseil d'administration ont été déposés au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°20196370 en date du 11/02/2019.

2019401145SANB2

Avis aux actionnaires

OPTIMALOGISTIC

Société anonyme

Au capital social de 5.000 DT

Siège social : 15 Avenue de Carthage 2ème étage - 1002 - Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 1601996/G/A/M/000

Registre de commerce : B015512019

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 Janvier 2019, il a été décidé une augmentation de capital de 715 DT en numéraires pour être porté de 5.000 DT à 5.715 DT par la création de 143 Actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 DT l'une majorée d'une prime d'émission de neuf cent soixante-quatorze Dinars Tunisiens et vingt millimes (974,020 D) par nouvelle action, soit une prime d'émission globale d'un montant de cent trente neuf mille deux cent quatre vingt cinq dinars (139.285 D), intégralement souscrites et entièrement libérées à souscrire en numéraires et à libérer intégralement à la souscription.

La souscription de ladite augmentation du capital sera réservée à Anava Seed Fund.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription par les anciens actionnaires.

La souscription à la dite augmentation du capital devrait être exercée par les bénéficiaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution au journal officiel avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription Intégrale avant l'expiration dudit délai.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

L'assemblée générale extraordinaire du 22 Janvier 2019 a donné tous pouvoirs à Monsieur Maher Chokroun, président directeur général, ou à défaut à. tout autre mandataire que le président directeur général déléguera à l'effet d'accomplissement de toutes les formalités légales et nécessaires pour la régularisation de l'augmentation de capital susvisée et notamment faire la déclaration de souscription et de versement auprès de Madame le Receveur de l'enregistrement des actes des sociétés 1er Bureau, Tunis et toutes autres formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité ou de régularisation quelconque.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la BIAT Agence Avenue Habib Bourguiba IV (59) compte indisponible n°08307000593201041267.

Le P.V. de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a fait l'objet d'un dépôt provisoire au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 30/01/2019 sous le n°AC01142019.

2019401156SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

MEDETERANEAN DREAD FRUITS

SARL au capital social de 3000 DT

9 Rue Danemark - 1000 Tunis

Identifiant Unique : 1303993 S

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8/8/2018, enregistré auprès la recette des finances Habib Thamer, en date du 20/8/2018, sous numéro respectif 18703236 quittance n°59488, dont un exemplaire a été déposé auprès du Centre National du Registre des Entreprises, en date du 13/02/2019 sous le numéro 20196952.

Madame Rabia Mabrouki 09246748 a été désignée gérante de la société en remplacement du démissionnaire M. Walid Mbarki.

2019T00370SRLB2

RETEL services (S.A.R.L)

M.F : 1242407/XAM/000

R.C n° : B2566072012

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 Janvier 2019 enregistré à la recette des finances Bir Ali Ben Khalifa le 22 Janvier 2019, sous le numéro 19700111, quittance n° M003478 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 18 Février 2019 sous le numéro 20197723. Il a été décidé de désigner M. Moez Mlika comme nouveau gérant de la société indiquée.

2019R00660SRLB2

Société TRIANON DE PROMOTION IMMOBILIERE S.A.R.L

Siège social : 41, Rue 8600 La Charguia 2035 Tunis Carthage

Capital social : 44411 620 dinars

Matricule fiscal : 1277702 P/P/M/000

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/10/2018 enregistré à la recette des finances de Charguia le 11/12/2018 sous le n°18506999, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 31/12/2018 sous le n°201862371, il a été décidé d'augmenter le capital social de 44 411 620 dinars à 48 502 520 dinars par conversion des créances d'un montant de 4090 900 dinars et la création de 409090 parts sociales de dix (10) dinars chacune.

Il a été procédé en conséquence à la modification des articles (6) et (7) des statuts.

2019R00679SRLB2

Nomination d'un deuxième gérant

Société «TRANSIT & SERVICES SLIM» S.A.R.L

Capital : 10.000 Dinars.

Siège social : 37 Rue Ibn Khaldoun, 1001 Tunis

Matricule fiscal : 1264562 C

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Av. de la Gare, Tunis, le 30 janvier 2019 (Quittance n°M006050, Enregistrement n°19700554), les associés de la société « Transit & Services Slim» ont décidé la nomination de Mme Manel EL Mouhajri co-gérante de la société agissant séparément avec le gérant actuel Mr Lamjed SLIM en lui attribuant les pouvoirs les plus étendus

Deux exemplaires ont été déposés au registre de commerce près du Tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 12/2/2019 sous le n°D20196678.

2019R00680SRLB2

Société Ayadi Frères

SARL au capital de 135 000 D

Route de Gremda km 8,5 Sfax

MF : 336672 Z

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 30/01/2019 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 31/01/2019 n° de quittance M009527 n° d'enregistrement 19800210, les Associés ont décidé à l'unanimité ce qui suit :

- L'approbation d'acquérir deux lots de terrain au nom de la société.

- L'approbation du rapport d'expertise.

- Pouvoir au gérant pou l'acquisition de deux lots de terrain an nom de la société.

2019X00360SRLB2

Société Diar El Messaoudi de Promotion Immobilière

Société à responsabilité limitée

Au capital de 150.000 Dinars

Siège social : Centre urbain nord Immeuble étoile du nord B-5 1082 Tunis

Matricule fiscal : 000/M/P/1294653W

Registre de commerce : B0176952013

CNSS : 574013-64

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale de la société du 8 décembre 2018 enregistré à la recette des finances de Sfax le 31 janvier 2019, enregistrement n°19800428 quittance n°M009668, il a été décidé :

- Donner à Adel Messaoudi le plein pouvoir de signature de tous les contrats, les opérations bancaires et de représenter la société devant les entreprises publiques et privés pendant cinq ans à partir de la date de l'assemblée générale du 8/12/2019.

- Les associés ont consenti tous les contrats signés par Adel Messaoudi engageant la société vis-à-vis des tiers et les banques, les sociétés et les entreprises publiques et privées dans la période du 15/01/2016 au 8/12/2018.

2019X00372SRLB2

Société RIMA HUILLERIE

S.A.R.L au capital de : 40 000 D

Siège social : Av 9 Avril N°60 Kasserine 1200

MF : 1513420 B

RC : 13104042017

En vertu du P.V. de l'AGE daté du 4/02/2019 enregistré à la recette des finances de Kasserine le 18/02/2019, sous le n° 19501082 quittance n° M017013 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Kasserine le 20/02/2019.

A été décidé :

1- Augmentation du capital de 40000 dinars à 215000 dinars.

2019K00030SRLB2

P.V extraordinaire en date du 22/10/2018

Société JAWADI VENTES MATERIAUX DE CONSTRUCTIONS ET QUINCAILLERIE

S.A.R.L au capital de 16.000 dinars

Siège social : Route Kebili Av. Habib Bourguiba El Hamma Gabès

M.F : 1342130 S

R.C : B2280072014

Par acte S.S.P en date du 22/10/2018 enregistré à la recette des finances El Hamma Gabès en date du 23/10/2018, n° de reçu M047187 N° d'enregistrement 18701295 dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance de Gabès en date du 24/01/2019 sous le n°D22612014, il a été modifié ce qui suit :

- Cession des parts de Mr. Amor Jawadi à Mr. Mohamed Ali Jawadi et Mr. Souhaiel Jawadi.

- Rejet activité quincaillerie générale de l'objet social de la société.

Gérance : Mr Hichem Jawadi est nommé gérant de la société et Mr. Souhaiel Jawadi co-gérant avec les pouvoirs le plus étendus.

2019Z00082SRLB2

Société DOZ LIFE SCIENCES LOTISSEMENT EL GHARBI

Av. Dali Jazi Nabeul 8000

M.F : 1445625G/A/M/000

Suivant acte S.S.P. en date du 14/11/2017 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 29/10/2018, sous le n°18703934 quittance n°M062606, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul sous le n°D511092016 en date du 9/01/2019. Il a été décidé ce qui suit :

- L'adhésion d'un nouvel associé Mr Ali Khamassi titulaire de la CIN n°07146920 éditée le 17/9/2014.

- Cession de 620 parts sociales de Mme Insaf Lamine dont 240 parts attribuées à Mr Moez Lidine Elleh Attia, 320 parts à Mr Med Mejdi Ben Kacem et 60 parts à Mr Ali Khamassi.

- Approbation des documents de gestion de l'exercice 2016.

- Quitus au gérant.

2019N00277SRLB2

Sté SAVA S.A.R.L

Siège social : Route de Sousse KM9 Monastir

M.F : 343668W - A - M - 000

CNSS : 00146104-22

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 30/01/2019, enregistré à la recette des finances de Monastir, le 8/02/2019, quittance n° M008854, Enregistrement n°19800695, et dont 2 exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir, le 15/02/2019, sous le n°20197611, les associés ont décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat du gérant Mme Hamida Ghdira pour une durée de 3 années au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

2019P00177SRLB2

Société «L'EMINENCE IMMOBILIERE»

S.A.R.L au capital de 150.000 D

Siège social : 32 Rue Tahar Sfar Résidence le Nid, Bloc A Appt 6 Manar 2 Tunis

MF : 1195878 K/P/M/000

RC : B8171472011

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date 17 Janvier 2019, enregistré à la recette des finances à Almanzah en 21/01/2019 sous le n° 19500235, Quittance n°M5193 dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de Tunis (identifiant unique n°1195878K), il a été décidé : l'augmentation du capital du 150.000 DT à 830.000 DT.

2019401138SRLB2

Société FRERES BEN YAGHLENE SARL

Au capital de 60 000 DT

Siège social : 34 rue d'Espagne Tunis

Matricule fiscal : 0033180A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire établi le 15/01/2019 et enregistré à la recette des finances Hbib Thameur le 13/02/2019 sous le n°19700563 quittance n°M11897 et dont deux exemplaires ont été déposés centre national du registre des entreprises sous le n°20197653 en date du 15/02/2019 il a décidé ce qui suit :

- Approbation de la cession des 150 parts sociales de Monsieur Khaled Ben Yaghlene à Monsieur Adel Ben Yaghlene et la cession des 150 parts sociales de Monsieur Ridha Ben Yaghlene à Monsieur Hamza Ben Yaghlene

- Modification de l'article 6 des statuts.

2019401140SRLB2

Société GEPAP

SARL au capital de 100 000 DT

Siège social : 38 rue d'Espagne Tunis

Matricule fiscal : 0513388M/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire établi le 15/01/2019 et enregistré à la

recette des finances Hbib Thameur le 13/02/2019 sous le n°19700561 quittance n°M11893 et dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises sous le n°20197653 en date du 15/02/2019 il a décidé ce qui suit :

- Approbation de la cession des 125 parts sociales de Monsieur Khaled Ben Yaghlene à Monsieur Adel Ben Yaghlene et la cession des 125 parts sociales de Monsieur Ridha Ben Yaghlene à Monsieur Hamza Ben Yaghlene

- Modification de l'article 7 des statuts

2019401141SRLB2

Avis

Société GECOTRAP SARL

Au capital de 180 000 DT

Siège social : 5 Rue Samarkand 1000 Tunis

Matricule fiscal : 0809831A/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire établie le 15/01/2019 et enregistré à la recette des finances Hbib Thameur le 13/02/2019 sous le n°19700562 quittance n°M11896 et dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises sous le n°20197658 en date du 15/02/2019 il a décidé ce qui suit :

- Approbation de la cession des 450 parts sociales de Monsieur Adel Ben Yaghlene à Monsieur Khaled Ben Yaghlene et la cession des 450 parts sociales de Monsieur Hamza Ben Yaghlene à Monsieur Ridha Ben Yaghlene

- Modification de l'article 7 des statuts.

- Acceptation de la démission de Monsieur Hamza Ben Yaghlene de son poste de gérant et l'accepte sans réserve avec date valeur le 15 février 2019 et la société sera gérée par Monsieur Ridha Ben Yaghlene pour une période de 3 ans expirant le 31/12/2022 et avec les pouvoirs les plus étendus pour agir

- Modification de l'article 17 des statuts.

2019401142SRLB2

Société WAFA LAB

SARL au capital de 150.000 dinars

Siège social : Imm Carthagène Rce Yafa B App 5 Manar 12092 Tunis

MF : n°0865306Y/A/M/000

RC : n°B0110582004

Par procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 7 décembre 2018, enregistré à la recette des finances El Manar, le 28 décembre 2018 sous le numéro 18702623 quittance n°M067741 et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis sous le n°20192363 en date du 16 janvier 2019, il a été décidé de :

- Approuver les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion.

- Donner quitus au gérant au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

- Affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

2019401157SRLB2

Nomination de gérant

Société KALEMAR DE COMMERCE INTERNATIONAL Sarl

Au capital de 30.000 DT

Siège social : Avenue Palestine Khezama West 4051 Sousse

R.C : B1114192013

M.F : 1302235E/N/M0000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3/01/2019 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 9 janvier 2019 sous le n°19700147, quittance n°M002970 et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 19 février 2019 sous le n°20198345. Les associés ont décidé ce qui suit : La nomination de Mr Lotfi Tellissi comme nouveau gérant de la société en remplacement de Mahmoud Elouaer.

2019401158SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Sté AGILI PIECES DETACHEES

Avenue de la Liberté immeuble el Houda Mag. 6-1145 Mhamdia - Ben Arous

M.F : 1418583/L/A/M/000

Suivant P.V d'A.G.E, enregistré à la recette des finances de Fouchana, le 10/10/2017, QT.73421, sous n°17704641, dont deux copies ont été déposées au Centre National du Registre des Entreprises, le 15/02/2019, sous le n°20197468, ont été mises les décisions suivantes :

- Extension de l'objet social :

1) Achats et ventes pièces de rechange autos et agricoles.

2) Fabrications et ventes palettes.

2019R00664SRUB2

Société Seatech Marines Services

SUARL

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4/8/2018, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sahline, le 9/8/2018 sous n° d'enregistrement 18701176 et n° de quittance M024105, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Monastir le 30/01/2019 sous le n°20194635, a décidé l'extension de l'activité de la société par construction et la réparation des équipements maritimes.

2019S00373SRUB2

Changement du siège social d'une SUARL

Société ADAM MARKET

MF : 1453640CPM000

CNSS : 563654 - 84

RC : B1585692016

Suivant procès-verbal en date du 12/2/2019, enregistré à la recette des finances de Sahline en date du 12/02/2019 le n°19700238, Quittance n°M005338, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Monastir le 22/02/2019 pour le changement de siège social de 240 rue Ibn Roched Sidi Ameur à rue Taieb Mhiri Sahline.

2019P00182SRUB2

Société EL KHEYRAT

RNE : 0844143G/ A/M

Capital : 10 000 dinars

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Suivant un PV de l'assemblée générale extraordinaire du 01/02/2019 enregistré à la recette des finances de

Béja sous le n°19700581, quittance n°M005573 et suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 01/02/2019 enregistré à la recette des finances de Beja sous le n°19700584, quittance n°M005585, dont deux originaux ont été déposés au greffe du tribunal de Béja le 01/02/2019, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de l'Acte de cession de 300 parts sociales de Mr Mostafa Ben Ayed à Mr Badi Ben Abdallah Ben Mbarek Kouki

- Nomination de Mr Badi Ben Abdallah Ben Mbarek Kouki gérant de la société.

2019401123SRUB2

AUTRES SOCIETES

Société services agricoles AWLED IBRAHIM FOURAGE Feriana

Siège social : Av Habib Bourguiba 1240 Feriana Kasserine

MF : 1164400 C

RC : C13146232010

Capital : 4400,000

Suite à l'assemblée générale exceptionnelle ordinaire de la date du 27/12/2018 enregistré à la recette des finances de Kasserine du 7/02/2019 sous le numéro 19700183 quittance n°M003434 a fait l'approbation du :

- L'approbation des Etats financiers des années 2013/2014/2015

- La nomination d'un nouveau Conseil d'administration des années 2016-2017-2018

Mohammed Salah Ben Ahmed Barhoumi : membre

Salem Ben Lamin Barhoumi : membre

Mokded Ben Tlili Barhoumi : membre

Et commissaire aux comptes la Sté POLY AUDIT pour les années 2016-2017-2018.

- Mise à jour de la liste des adhérents et augmentation du capital du 4400,000 à 9400,000.

Et le procès-verbal du conseil d'administration historié le 7/01/2019 enregistré à la recette des finances Feriena du 7/02/2019 sous le numéro 19700582 quittance n°M003430.

Et spécifier monsieur Barhoumi Mohammed Salah le président du conseil d'administration.

2019K00031SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP, enregistré à la recette des finances d'Ariana le 14/02/2019 quittance numéro M017617, enregistrement n°19200703.

Mr Taib Ferjani, titulaire de la CIN n°00446682 délivrée le 11/02/2010, demeurant au n°02 rue sidi Boudhib Ariana a cédé la totalité du fonds de commerce (café), avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à l'Avenue principale du n°13 avenue Riadh Ariana à Mr Mohamed Majdi Arfaoui, titulaire de la cin n°07459005 délivrée le 6/3/2014, demeurant au n° 46 rue la médina Nkhilat Ariana Nord Ariana

Les oppositions auront lieu dans les lieux d'exploitation du fonds de commerce, sis au n°46 rue la médina Nkhilat Ariana Nord Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

La parution du présent avis est faite au journal البيان du 18/02/2019.

2019T00371FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/10/2018, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 30/01/2019 quittance N° 11603 sous le numéro 19200677, Monsieur Fethi Mansour a vendu tout le fonds de commerce (vente de prêt à porter) sis à la boutique sise à la rue de l'aéroport Dar Fadhal-Soukra à Madame Ahlem Dhabi épouse Saiid Weslati.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT au cabinet de l'Avocat Maître Hela Attia Rekik - Avocat à la cour de cassation sis au 04 avenue Taieb Mhiri- Ariana. Cette annonce a été publiée au journal quotidien le temps en date du 13/02/2019.

2019T00379FCCC2

Donotation de fonds de commerce

Suivant acte notaire rédigé le 28/11/2016 par le Notaire Issam Abidi et son accesseur enregistré à la recette des finances de cité administrative Ariana le 02/01/2017 quittance n°M000400 Mr Mokhtar Ben Mohamed Naceur Ben Ahmed Ghdifi donne à sa femme Mme Ahlem Ben Abdelhafidh Ben Mohamed Ghdifi tout le fonds de commerce exploité en tant que café nommé "Ahlem" avec tous ses éléments corporels et incorporels sis rue Ain sobah 01 la Soukra Ariana.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de donataire Mme Ahlem Ben Abdelhafidh Ben Mohamed Ghdifi à l'adresse de notaire Issam Abidi son bureau sis 86 avenue Habib Bourguiba 2ème étage bureau 02 bis Ariana

Dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achorouk et le Quotidien le 23/02/2019.

2019R00663FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nouvelle Madina 19/02/2019 quittance n°M011718, enregistrement 19200541. Mme Ahlem Bent Idriss Ben Bechir Bjaoui a vendu la totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que broderie et prêt à acheter et vente des robes pour les mariages et les mariées sise à avenue Habib Bourguiba n°48 Ben Arous à Mme Naziha bent Mohamed Habib Haded.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse de fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achorouk et le Quotidien le 22/02/2019.

2019R00669FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de

la Marsa Tunis le 21/02/2019 quittance n°M025878, enregistrement 19201021 Mr Salem Ben Ali Ben Trachoun Daboussi a vendu la totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente des articles ménagers et de produits de nettoyage sise à 44 rue Ezin Ben Achour Marsa à Mme Ferdaous Chaari.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de Maître Mustafa Suissi à l'adresse de son bureau espace Tunis Escalier D 5ème Etage Montplaisir Tunis dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et Le Quotidien le 24/02/2019.

2019R00672FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 31 Août 1998 enregistré à Kalaa Kebira le 31 Août 1998 quittance n°16965 n° d'enregistrement 98200803, Monsieur Matar Ben Ameur Fathallah demeurant rue Mongi Slim à Sidi Bouali a vendu son fonds de commerce Lycée secondaire privé sis à Kalaa Kébira Ave Ibn Khaldoun Route de Sousse à Dame Zohra Bent Zelama demeurant à Kalaa Kébira.

Les oppositions doivent être adressées dans les délais de vingt jours à partir de la publication du présent avis à l'adresse du fonds de commerce.

2019S00374FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce sous seing privé du 31/01/2019 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 14/02/2019 sous le n°19200385 quitt n°M009824 Besma Ammar a vendu à Samia Khadija Belkheria la totalité du fonds de commerce exploité vente au détail des produits alimentaires situé au 56 avenue imam Moslim Khezama ouest sousse. Toutes les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 23/2/2019.

2019S00379FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 13/02/2019 sous n° de quittance M016189 n° d'enregistrement 19200463, Mansri Abdelkader a vendu à Belhadj Akram la totalité du fonds de commerce destiné à la vente et la réparation des motos au local situé à route de Teniour rue Mohamed Djamal km 3 Sfax.

Les oppositions peuvent être formulées entre les mains de Maître Rekik Awatef sis rue Abou Kacem Chebbi Imm rex palace 3 étage Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Essabeh» du 15/02/2019.

2019X00361FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 31/12/2018, signé le31/12/2018, enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 12/02/2019, sous le n°19200112, quittance n°M006660, Mr Mohamed Graja a vendu à Mme Nawfal Zaidi au profit de Mr Makram Zaidi la totalité du fonds de commerce du local situé à Route Teniour Km 7 Chihia 3041 Sfax. Les oppositions sont acceptées entre les mains du vendeur à son local route Menzel Chaker km 1 Imm. Assaada Sfax dans un délai de vingt jours à partir de l'annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 22/02/2019.

2019X00362FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à R.F route de Tunis le 19/02/2019 sous n°19200546 la Sté Manel M.F 636231/W/M/P000, RC : B112622002 a vendu à Mr Wael Grati C I N 08841998 la totalité du fonds de commerce d'une boutique de tout commerce avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels sis à route de Teniaour Km 1 passage n°5 Sfax.

Les oppositions sont reçues chez l'acheteur, 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Essabah du 22/02/2019.

2019X00373FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 31/01/2019 enregistré à la recette des finances Kasserine le 4/02/2019 sous n°M010891 il a été procédé à la vente de la part de Mohamed Anwer Miled domicilié rue 9 avril Kasserine au profit de Abdelhamid Aloui et Mounir Aloui et Mondher Aloui domiciliés à Kasserine la totalité du fonds de commerce qui se constitue d'une Boulangerie sis 58 avenue 9 avril Kasserine avec tous ses éléments physiques et morals.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acheteur Abdelhamid Aloui sus indiqué dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication de cette vente au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Essabah le 16-02-2019.

2019K00032FCCC2

Avis

En Location d'un acte sous signé privé du 19/02/2019 enregistré à la recette des Finances de Kasserine le 20/2/2019 quittance n°M017726 Guarmazzi Mourad a vendu à Gharsalli Fadhila.

La totalité du fonds du commerce «Pièce de rechange de moto» situé à Bouzgem Kasserine les oppositions doivent être faites dans les délais entre les mains de Maître Garsalli Zouhaier.

Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 21/02/2019 n°IP 0219/222.

2019K00033FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte SSP du 30/01/2019 enregistré à la recette des finances de Jerba le 11/02/2019, quittance n° M012262, enregistrement n° 19200484, Melle Khensa Zayet, demeurant à Midoun rue de l'environnement, a vendu à la société JED de commerce, S.A.R.L, son siège social sis à route Elmay km 6 Walag, Houmet Souk Jerba inscrite au registre de commerce du tribunal du première instance de Médenine sous B2014122019, le fonds de commerce d'un magasin d'alimentation générale, situé à route de Elmay Walag, Houmet Souk Jerba.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains du gérant de la société JED de commerce au siège du fonds sus-indiqué, et ce dans les 20 jours qui suivent la publication au journal officiel.

2019M00126FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette de Djerba sous le numéro 18204205, Quittance n°M093092 Chokri Mami, Titulaire de la CIN 03428302, a vendu au profit de l'acquéreur, la société tunisienne d'investissement touristique SARL registre de commerce B2099092016 la totalité du fonds de commerce exploité comme tous commerce sis à avenue rue Ghazi Mustapha Houmet Souk Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de maître Tarek Ben Hammouda à l'adresse rue Amor Jaballah Houmet Souk Djerba dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Assabah du 8/01/2019.

2019M00127FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Djerba le 7/02/2019 sous numéro d'enregistrement 19200459 quittance numéro MO11352, Monsieur Fathi Jedaa, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°05792530 et Monsieur Mohamed Salim Bou Aouina, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°07040164 et Monsieur Mohamed Hadi Ben Amor, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°08342298 et la société el Foundouk société à responsabilité limitée registre de commerce B2065272014 ont vendu à Monsieur Eric noël PACHOD, titulaire du passeport français n°17CE06994 et madame Laure Jeanne Paul Ep Moreaux n°13BC41544 les fonds de commerce exploité comme restaurant et salon de thé sis à Foundok el Jomni Houmt souk Djerba ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par maître Rachad Karim avenue Abedlhamid el Kadhi Boumt Souk Djerba dans les 20 jours de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Une copie de contrat a été déposée à l'adresse du fonds de commerce vendu.

Cet avis a été publié aux journaux «Le Temps» et «Assabah» en date du 15/02/2019.

2019M00128FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Rue Aljazira en date du 15/02/2019 quittance n°M010676 numéro d'enregistrement 19200341 Hsine Chaaben a vendu à Meher Kbir Tarek Kbir Hichem Kbir et Zied Kbir tout le fonds de commerce sis à rue Aljazira exploité en vente de produits parisiens et parfums les oppositions seront admises aux mains de Tarek Kbir à l'adresse du fonds de commerce.

2019N00272FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Teboulba le 19/02/2019 sous le numéro 19200428 quittance numéro M009080, Madame Saiida Chebel a vendu à Monsieur Mohamed Ben Soussia la totalité du fonds de commerce destiné comme Librairie exploité à la rue de Chat Ben Rayana Teboulba.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 21/02/2019.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Boussemma Faker à l'adresse de son Bureau sis à la rue de la République Teboulba dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

2019P00175FCCC2

Donation de fonds de commerce

Selon un acte authentique rédigé par les notaires Mr Kerkeni Wided et Mr Belkacem Fraj le 20/10/2018 Mr Nouira Mohamed CIN 01851725 a donné à Mr Nouira Omar CIN 04176777 la totalité du fonds de commerce N°A15688392012 au tribunal de 1ère instance situé à Akaba 5000 Monastir.

- La donation comprend les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seraient faites dans un délai de 20 jours à compter de date de la publication au JORT entre les mains de donataire à l'adresse du fonds de commerce.

2019P00176FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 30/5/2016 enregistré à la recette des finances de Sahline le 01/8/2016, M Hamdi Ben Yahyia a vendu à M Sami El Mensi un fonds de commerce dont l'activité consiste buvette (café) sis à l'avenue Farhat Hached Sahline, la publicité de vente se fait au journal "Assabah" le 23/02/2019.

Le dit montant de la vente est déposé chez l'Avocat Maître Makram el Mensi jusqu'au dépassement du délai des oppositions à savoir 20 jours à partir de la date de la publicité de cet acte au J.O.R.T.

2019P00180FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.s.s.p en date du 16/08/2018, enregistré à la recette des finances d'El Menzah 9 à Tunis le 7/12/2018 (Quitt n°78283, Enregistrement n°18204261) Mr Mohamed Chawki Ben El Ayech Younsi B0129832006, a vendu à Mr Mahmoud Ben Abdelaziz Najar, la totalité du fonds de commerce (Boucherie Rania) exploité dans les locaux sis au n°35, Colisée Soula, "El Manar" à Tunis et ce, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions ont lieu entre les mains de l'acheteur M. Mahmoud Najar à l'adresse suivante : Charcuterie Rania, local n°55, Colisée Soula, El Manar II à Tunis et ce dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au. J.O.R.T.

Le présent avis est paru au quotidien «Echourouk» en date du 26/12/2018.

2019401143FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 8/2/2019 enregistré à la recette des finances cité Tadhamen le 20/2/2019 sous le n°19200818 quittance n°M0207921 il a été vendu un fonds de commerce de «vente des produits sanitaires et quincaillerie, de peinture en détail», exploité au local sis 000 Route de Bizerte Km4 Mnihla 2094 Ariana, de Société Only Céramics, SARL (MF

1271016X) à Société Bricodar SARL (MF 984405N). Les oppositions seront recevables entre les mains de la Société Only Céramics à 000 Route de Bizerte Km4 Mnihla 2094 Ariana, dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assahafa le 23/02/2019.

2019401151FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 11 et 18 janvier 2019 et enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 25 Janvier 2019 sous le numéro 19200474 récépissé numéro 9203 la société Ice n Roll, SARL immatriculée au registre de commerce sous le numéro B03100612015 a cédé à la société Yasmine pour le Commerce et services immatriculée au registre de commerce sous le numéro B01114712017 le fonds de commerce situé sur la route principale du Boulevard de l'environnement aux Jardins de l'Aouina destiné à la vente de pâtisserie glace et jus de fruits avec tous ses éléments corporels et incorporels, MF : 1516625 B.

Les oppositions seront formées dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne dans le bureau de Maître Salma Besbes avocate situé au 46 rue Abd Errahman Ibn Aouf UV4 Menzeh 6 Ariana.

Cet extrait a été publié dans le journal Echourouk le 02 février 2019.

2019401153FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/11/2018, enregistré à la recette des finances de Midoune Djerba le 23/11/2018 sous le n° d'enregistrement 18303559 quittance n°M059967, Monsieur Riadh Ben Marzoug, CIN n°04797391 a loué à Monsieur Mohamed Khalil Boumessouer CIN n°05719327, la totalité du fonds de commerce destiné commerce de l'OR et Argent Nommée société GOLDEN PYRAMIDE NUMBER ONE - sis 11 rue Sidi Ben Aissa Midoune Djerba.

2019M00130FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant Acte SSP en date du 9 Novembre 2018 enregistré à la Recette des Finances de Bizerte en date du 22/11/2018 suivant quittance n° M096362 enregistrement n° 18305449, Monsieur Nabil Sahli loue à Monsieur Mohamed Maalaoui résident rue de l'école Dhar Kodia Raouabi Bizerte la Totalité du Fonds de Commerce dénommé le «Playa» immatriculé au registre de commerce sous le n° A124552003, Matricule fiscal : 1607540c/A/C/000, dont l'activité et l'exploitation d'un café Restaurant situé à l'immeuble Errouki Avenue Habib Bourguiba Bizerte la location comprends tous les éléments matériels et morals et d'une période de (05) cinq ans commençant le 01/3/2019 et finissant le 31/3/2024 moyennant un loyer mensuel de (6000 dinars) six mille dinars. Cette annonce est publié au journal «al chourouk» en date du 20/02/2019.

2019W00116FCCC3

Gérance Libre

En vertu d'un acte ssp daté du 6 Février 2019 enregistré à la recette des finances d'Ariana le 11/02/2019 (n° de quittance 16745 - N° d'enregistrement 19300974) Mr. Khemaïes Ben Ahmed Balbouli demeurant à la rue des Jardins n°33 Choutrana 2 La Soukra a loué en gérance libre à Mr. Anis Ben Othmane Bedoui, demeurant à la rue des fruits n° 23 la Soukra, le fonds de commerce à usage d'épicerie fine sis à l'avenue 13 août n°39 Choutrana 2 la Soukra avec tous ses éléments matériels et immatériels.

Les oppositions se font dans les délais légaux entre les mains de Maître Jerbi Noureddine, avocat, 23 rue Cyrus le Grands Tunis 1002.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 22 Février 2019.

2019401144FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Aeroclub Tunis La Marsa

Siège : 4 Rue des grands Lacs la Marsa

Objectif : pratique de l'aéromodélisme

Président : Zied Ben Ayed, secrétaire général : Kais Bouaziz, trésorier : Mohamed Cherif.

2019R00654APSF1

Constitution d'une association

Nom : Tunisiane-Sports Association

Local : 13 Rue Zine Ben Achour 2070 La Marsa

But : Promouvoir le sport électronique en Tunisie

Membres :

Président : Amine Ferchichi

Secrétaire général : Med Tahar Ben Achour

Trésorier : Aziz Ben Abdallah.

2019R00659APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : "Téboursouk Au Cœur"

Siège : 39 cité El Ksar, Téboursouk, Béja 9040

Objectifs :

1. Agir pour l'éveil de Téboursouk avec toutes ses délégations, à tous niveaux, rétablir son rayonnement, donne un coup de pouce à son développement, la préservation de son patrimoine culturel et de civilisation et la rendre une poupée du nord ouest.

2. Le regroupement des fans et fils de Téboursouk en organisant des activités sociales, humanitaires, juvéniles et culturelles.

3. La contribution à l'organisation et la création de festivals en rapport avec Téboursouk, en veillant à sa bonne marche et exploitation pour faire connaître Téboursouk.

4. Consolider le patrimoine culturel et de civilisation, matériel et non matériel de Téboursouk.

Commission constitutive de l'association :

Président : M. Ali Fned, propriétaire d'un atelier de forgeron / Secrétaire général : M. Khalil Chebbi, commerçant / Trésorier : M. Mohamed Ali Ben Ali, comptable dans une société / Membre : M. Makrem Belkhir, professeur de la jeunesse et de l'enfance / Membre : M. Tarek Bounahla, commerçant / Membre : M. Saber Oueslati, professeur de l'enseignement secondaire / Membre : M. Bilel Driouech, commerçant.

2019R00667APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Bladi Fi Ineya «A.B.F.I»

Catégorie : caritative

But : Caritatif, Social, Culturel, loisirs, sensibilisation, environnementale et de protection du patrimoine

Siège : Avenue El Farda

N° et Date de déclaration : RR241886885TN du 24/01/2019

Président : Ghedas Olfa

Trésorier : Tekaya Ahlem

Secrétaire général : Khalfallah Safia Basma.

2019S00214APSF1

Constitution d'un syndicat des propriétaires

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 22/12/2018, déposé à la municipalité de Hammam Sousse le 18/02/2019 sous n°966 et enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 21/01/2019 sous n°5451/286, il a été mentionné la constitution du syndicat et l'élection de comité du syndicat des propriétaires de la Résidence «La noblesse», sise une La Barque Hammam Sousse et qui se compose de :

Président : Mr Ahmed Sbai

Trésorier : Mr Hassine Mohamed Mohamed Sellini.

2019S00367APSF1

Constitution d'une association

Nom : Cité Ennour

Local : 05 Rue El Fadhila 4024 M'Saken

Objectif : Vocation générale

Reçu d'envoie avec accusé de réception à la direction générale des associations sous le numéro 01/69

Président : Adel Ben Abdallah

Responsable financier : Achraf Ben Abdeljalil

Secrétaire général : Souhail Chati.

2019S00377APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Innocence pour la Protection de l'enfance menacée.

Siège : Route Mahdia km 0.5 Résidence Wissem 5ème étage Sfax.

Sujet : Droits de l'homme

Objectif : protection de l'enfance menacée et défense des droits d'enfants

Constat N° : 11019 le 10 décembre 2018

Président : Houssem Chakroun

Vice président : Olfa Masmoudi

Trésorière : Hana Masmoudi

Responsable des relations extérieures : Loubeba Chalbi

Responsable de la communication : Emna Chtourou.

2019X00364APSF1

Constitution d'une association

Suivant procès-verbal de constat n°250 en date du 19/12/2018. Etabli par maître Chedli Sekrafi huissier notaire et suite à la lettre recommandée en date du 28/12/2018 sous n°RR246889892TN au secrétaire général du gouvernement et suite à l'accusé de réception en date du 28/01/2019, une association de développement a été constituée :

Nom de l'association : association d'investissement et développements.

Adresse : Rue Abdelhamid Khadi, Route Ben Gerdan.

Objectif : - Contribution à Réaliser le développement durable et soutenir les investissements dans tous les secteurs économiques, ainsi que rattraper les jeunes entrepreneurs.

Président : Abdelkarim Bouhala

Secrétaire général : Sana Boujedaa

Trésorier : Mbarka larayedh

Nombre des membres : 4 Membres.

2019M00111APSF1

Association

Nom de l'Association : La Voix du Citoyen

Adresse : Cité El Okba N° 217 Monastir 5000

Objectifs :

- La participation à la Diffusion de la culture de citoyenneté et de volontariat.

- La participation à la Diffusion de promotion de la culture de l'initiative, personnelle et de l'environnement durable.

- Rapprochement de l'Information aux citoyens.

- La coordination entre les citoyens et l'administration.

- Instaurer L'esprit de particitivité

Comité constituant :

Jamel Dimassi : Président

Ridha Naili : Secrétaire général

Islam Bhouri Khila : Secrétaire général adjoint

Jedidi Hadj Salem : Trésorier

Adel Ghedhira : Trésorier adjoint.

2019P00179APSF1

Constitution d'une association

Nom : Tigres sportifs, Kébili

Catégorie : Sportif

Objectifs : instaurer la confiance, le respect et l'éthique chez l'enfant, légitime défense, initiative, apprendre à se concentrer et atteindre l'excellence

Siège social : cité d'Al Manar à Kébili

Autorisation n°30 du 21 février 2018 délivrée par la commission régionale de la jeunesse et des sports de Kébili.

La structure administrative :

- Le président : Ben Rejeb Lassaâd

- Le secrétaire général : Abed Monji

- Le secrétaire financier : Abed Faouzi.

2019O00018APSF1

Constitution d'une Association

Dénomination : Association printemps du Jérid pour les arts

Adresse : 16 Rue de Tunis Tozeur 2200

Classification : Association culturelle

Objectifs :

- La contribution à la consolidation et l'animation de la culture dans la région

- Informer et encadrer les jeunes dans les arts et la culture

- Des partenariats avec des organisations nationales et internationales

Membres fondateurs :

Président : Imed Barrani

Secrétaire générale : Nermine Akermi

Trésorier : Abderraouf Omri.

2019100026APSF1

Constitution d'une association sportive (AFI CLUB)

Nom de l'association : AFI CLUB

Adresse : 9 et 13 rue Chott Meriam, Montplaisir 1002 Tunis Belvédère

Tél : 71906 795

Fax : 71902 303

Président : Mohamed Ali Chalouati

Membre :

- Mohamed Slim Ben Ali

- Ghassen Klibi

- Lassad Haddadi

- Nadia Haouassi

Objectif : Activités sportives et fair play

Spécialité : Diverses activités sportives.

2019401128APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association sportive les cavaliers de Gammarth

Siège : 28, Rue Abdelkarim Khattabi Gammarth

Objectifs : Formation et encadrement des jeunes pour améliorer leurs aptitudes physiques et techniques dans le domaine de l'équitation

Membres : Président Adnen Draoui

Vice président : Emna Abbes

Trésorier : Wissem Salmouk

Secrétaire général : Molka Draoui.

2019401130APSF1

Homologation de résolutions

SYNDIC DE LA RESIDENCE EL HANA

Siège : Rue Vauquois - La Cagna - El Ouardia 1009 Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du syndic des copropriétaires de la résidence El HANA tenue le dimanche 28/01/2019 et enregistré à la recette des finances Sidi El Béchir le 18/02/2019 sous le n°19700283, quittance n°M010704 il a été procédé à l'élection d'un nouveau comité directeur dont la composition se présente comme suit :

Président du Syndic : M. Mohamed Trojette

Secrétaire Général : M. Ahmed Ben Yedder ;

Trésorier : M. Ahmed Chikhrouhou

05 Membres : M. Rachid Jelassi, M. Mouâdh El Hedda, M. Meftah Laghrissi

M. Kamel Hantous et M. Chadly Chafrii.

2019T00372APSF2

Syndic Résidence Nirvana Sahloul 4

Suivant le PV de l'A.G Extraordinaire en date 01 Février 2019 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse 4000 Sousse, le 18 Février 2019 sous le n°19800413 Quittance n°M005941.

Il a été élu les membres suivants :

Président du syndic : Radhouane Ghazeli

Vice président : Riadh Kechrid

Trésorier (1) : Foued Lajmi

Trésorier (2) : Rami Rebai.

2019S00368APSF2

Convocation

SYNDIC IMMEUBLE LE PRESTIGE

Immeuble le Prestige, Avenue Hédi Nouira, Ennasr 2, Ariana

Les copropriétaires de l'immeuble «LE PRESTIGE», sont convoqués en Assemblée Générale le mardi 26 mars 2019 à 19 heures, au local de la Société COGEPI sis au bureau M1 Mezanine de l'immeuble LE PRESTIGE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes 2016, 2017 et 2018 ;

2. Renouvellement des membres du bureau de syndic ;

3. Suivi des cotisations non payées ;

4. Montant de la cotisation annuelle ;

5. Divers.

En cas d'absence de quorum nécessaire, les copropriétaires sont convoqués en Assemblée Générale le Mardi 16 avril 2019 à 19 heures à la même adresse.

2019401147APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente par adjudication judiciaire

(Art 117 du code de commerce maritine)

Cabinet Maître Lamia Mansouri

Avocat à la cour de cassation

18 Rue Taieb Mhiri Tanis

Tel : 98 589 486

La partie poursuivante : Mme Houda Ben Hammouda CIN n°07762160, profession avocat élection de domicile : 11 rue Habib Thameur Tunis

Avocat poursuivant : Maître Lamia Mansouri adresse 13 rue Taieb Mhiri Tunis matricule fiscal 189752/T

Le titre de la dette : décision du conseil de l'ordre des avocats section Tunis n°004539 en date du 18/01/2017 décision exécutoire du tribunal de première instance de Tunis n°18534 du 20/01/2017

La partie poursuivie : l'armateur la compagnie «SAHARA SHIPPING» en la personne de son représentant légal.

- Adresse port commercial de Sousse

- Caractéristiques du Navire : nom «SAHARA 2» nationalité sierra léonaise.

Jauge brut : 2450 tonnes, largeur : 13 m longueur : 85.3m Puissance des moteurs 852KW tirant d'eau 6.5m.

Port d'enregistrement «Freetown» n° d'enregistrement 8723294 lieu d'accostage : port commercial de sousse.

Mise à prix : cent mille dinars (100 .000D/000)

Lieu et date de l'adjudication : La vente aura lieu le jeudi onze avril 2019 (11/4/2019) à 9h du matin à l'audience des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

2019T00390VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Anis El Felah

Avocat près la cour de cassation 68, Avenue Mongi Slim

Tél : 31.404.502

A la demande de :

Monsieur Taieb Daoud, immatriculé au registre de commerce sous n°B0726462006, titulaire de la carte d'identité nationale n°01678742, titulaire d'une boulangerie, ayant élu son domicile chez maître Anis El Felah, avocat demeurant au 68 Avenue Mongi Slim Nabeul.

Contre :

Monsieur Ezzedine Ben Massoud Ben Belgacem Ben Massoud, non immatriculé au registre de commerce, titulaire de la carte d'identité nationale n°03627057, employé dans une société, demeurant au, Rue Salem Karouia Ben Khiar.

A la diligence de :

Maître Anis El Felah Avocat près la cour de cassation demeurant au 68 Avenue Mongi Slim Nabeul.

Immeuble à vendre :

L'immeuble saisi consiste en une villa de type ancien de 79 m² soit 79 parts objet du titre foncier dénommé «Saida» n°552093 Nabeul sise à Beni Khiar rue «Salem Karouia» composée d'un salon de deux chambres à coucher, cuisine, salle d'eau et toilette, séchoir, le toit de la première chambre et le salon de type arabe (قبو عربي) et le reste sous forme de dalle, portes et fenêtres en bois renforcées en façade par du fer forgé. Le voisinage consiste en la demeure de Mohamed Dhaoui du côté Sud, la demeure de Habib Saayed du côté Nord, la demeure d'Ahmed Sallami du côté Est et du côté Ouest rue «Salem Karouia» d'où l'entrée.

Mise à prix :

la mise à prix a été fixée par le soin de Monsieur Fehri Dhahak expert judiciaire et en vertu d'une ordonnance sur requête N° 41251 du 26/04/2018, à 69.153.549 D.

Les hypothèques :

Hypothèque conventionnelle au profit de «Attijari Bank» à titre de garantie de paiement d'un montant de 39.000D000 en principal.

Date et lieu de la vente : Lundi le 01/4/2019 à partir de 8h et demi du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Nabeul.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine.

Observation :

1/ Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

2/ Tout participant doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix, et se faire représenter par un avocat.

3/ pour prendre connaissance du cahier de charges, et visiter les lieux, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

2019R00645VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene-Montplaisir Tunis, MF n°1148045KAP000

Partie saisie : Zakia Ben Mohamed Ben Mhamed Bouslama épouse Mohamed Naceur Makhlouf, tunisienne, née le 11/7/1954, institutrice, titulaire de la CIN n°04052350, demeurant rue de Vienne Essouani - Monastir

Descriptif de l'immeuble : un lot de terrain à usage de logement individuel objet du tire foncier 1981 Monastir sis à la Falaise Skanes - Monastir d'une superficie de 632 m².

La mise prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de huit cent vingt et un mille six cent dinars (821600,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 27/3/2019 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Monastir (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice de Monastir.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2019R00653VEPA1

Vente aux enchères publiques

Me Ahmed SMAT

Avocat à la cour de cassation

60 Av Bab Benet Tunis

MF : 756828NAP000

Partie Poursuivante : AMEN BANK S.A. M.F 221M sis à l'Av Med 5 Tunis.

Partie saisie : Mehdi Bahri- CIN 08315278 -Demeurant au11 Rue 7309 Menzeh 9.

Avocat poursuivant : Me Ahmad SMAT - 60 Av Bab Benat Tunis.

Immeuble saisi : la totalité de la propriété dénommée "Narcice 9" revenant à Mr Mehdi Bahri, sise à Dar FADHAL la Soukra Ariana sagissant d'un Appart d'une superficie de 169 m², objet du titre foncier 55745 Ariana ansi les parties communes dans les titres n°55738 Ariana et n° 15926 Ariana.

Mise à prix : 223.232,100 dinars outre les frais qui seront taxés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi le 18/3/2019 à 9H devant la tribunal de 1ère instance d'Ariana.

Visite : Tous les jours pendant l'horaire du travail.

2019R00662VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis, Immatriculée au Registre de Commerce sous le n° B187881996, Code T.V.A 000110F en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

1- Monsieur Lotfi Ben Mohamed Braham, Titulaire de la CIN n°04173476, demeurant à avenue 7 novembre Benbla.

2- Monsieur Jamil Ben Mohamed Braham, Titulaire de la CIN n°4185078, demeurant à Benbla 18 avenue Farhat Hached.

3- Monsieur Abbes Ben Mohamed Braham, Titulaire de la CIN n°04156742, demeurant à Benbla 18 avenue Farhat Hached.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité de la parcelle n°817 de la propriété nommée «NADRA» Objet du titre foncier n°57356 Monastir située à Menzel Harb Benbla d'une superficie de 1867 m², consistant en un terrain agricole comprenant 14 oliviers.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 27/3/2019 à 9h.

Mise à prix :

Quatre vingt treize mille trois cents cinquante Dinars (93.350,000D) avec les frais et honoraires taxés

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2019S00375VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Banque de l'habitat en la personne de son représentant légal demeurant au siège de sa direction régionale à Sousse sis à la route touristique à Khezama à Sousse enregistré au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B138811996 et qui a désigné son domicile au bureau de son avocat maître Mohamed Halloul sis avenue de la république à Hammam Sousse.

Partie saisie : Jaouhar Ben Hachemi Gaaloul, travailleur, demeurant à 14 rue Ali Ben Ghedhahom, Ksibet Sousse, et on n'a pas pu obtenir le numéro de sa carte d'identité nationale.

Avocat poursuivant : maître Mohamed Halloul, demeurant à son bureau sis avenue de la république, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de l'immeuble composé d'un étage au dessus de la maison sise à 14 rue Ali Ben Ghedhahom, Ksibet Sousse d'une superficie totale de 172,5 m² ayant pour limites à l'est une rue ou est située l'entrée et à l'ouest zohra chabouh et au nord Abdelfatteh Gaaloul et au sud Ahmed Chouchane et comprend une cage d'escaliers reliant la voie publique à la terrasse de l'immeuble et un hall devant l'entrée et un couloir intérieur et trois chambres à coucher et une salle de séjour, une cuisine, une toilette, une salle de bains et un baie n au sud et un balcon à l'est.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à deux cent sept mille neuf cent dinars 207 900 DT auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour de 9 H à 17 H.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 4/4/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Pour plus d'informations il est possible de consulter le cahier de conditions de vente déposé au tribunal de première instance de Sousse ou bien au bureau de l'avocat poursuivant

Pour participer à l'adjudication il faut déposer le tiers du la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou bien une garantie bancaire à première demande et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation du gouverneur de la région.

2019S00376VEPA1

Vente aux enchères

La Requérante de l'Adjudication : Raoudha Ben Chaabene Ben Ayed au profit d'elle-même et au nom de sa fille mineure Maram Bent Hédi Hassayoun, profession : Professeur de l'enseignement Secondaire, demeurant cité Erriadh Bekalta, titulaire de la CIN n°06799430.

Le débiteur (Le Propriétaire du Bien Saisi) : Fatma Bent Ibrahim Zayane, veuve Ali Hassayoun, profession : Femme au foyer, demeurant Rue Hâroun ar-Rachid Bekalta, titulaire de la CIN n°04074200.

L'Avocat chargé des poursuites :

Maître Abdelaziz Chakroun, avocat près la Cour d'Appel, dont étude sise Avenue Habib Bourguiba Immeuble El Westani 1er étage n°24 Ksar Hellal, Identifiant Fiscal n°414503T.

Pièce Exécutoire : copie exécutoire de l'arrêt civil n°47634 rendu par la cour d'Appel de Monastir en date du 18/10/2017.

Le bien mis aux enchère : Le bien consiste en une parcelle de terrain à bâtir d'une contenance de 480 Mètres Carré comportant une villa de construction moderne d'une contenance couverte de 196 mètres carré, dont totalité sise la zone connue sous le nom «HMADA» Bekalta, limitée du Nord par une Rue où se trouve l'entrée de a villa, du Sud

par le bien de Fraj Gaaloul, de l'Est par le Bien du Mokhtar Gaaloul et de l'Ouest d Bien des héritiers de Hadj Khlifa Mehri. La villa comporte un salon, une salle de séjour, 3 chambres, une cuisine, une salle d'eau, une salle de bain, une véranda se trouvant sur la façade et une autre de coté, le bien comporte aussi un dépôt d'une superficie couverte de 34 mètres carré qui se trouve dans le coin Nord Ouest de la totalité du Bien. Le sol est en ciment. La totalité du bien est entourée de murs, équipée d'électricité, du gaz, d'eau potable et raccordée au réseau d'assainissement.

Le prix de départ : La valeur du bien mis aux enchères est estimée à deux cent soixante et onze mille cinq cent vingt dinars et zéro Millimes, (271520,000), selon l'estimation de l'expert Monsieur Zouhair Jedda dressée le 8/11/2018 en vertu d'une ordonnance sur requête sous le n°52820 rendue par le Président du tribunal de première instance de Monastir en date du 18/10/2018.

Date de l'adjudication : L'adjudication du bien se fait par enchères, pour tout intéressé veuillez nous rejoindre le Mercredi correspondant au vingt sept mars deux milles dix neuf (27/3/2019) à partir de Neuf Heures du Matin près de la chambre des ventes près du Tribunal de Première Instance de Monastir, la surenchère est possible qu'après le fait de garantir le un tiers du prix de départ au minimum à l'exception de la personne chargée de poursuite.

Visite du Bien : Il est possible de visiter le bien tous les jours de neuf heures jusqu'à dix sept heures. Pour toute information, veuillez contacter la greffe du tribunal de première instance de Monastir où se fait le dépôt du cahier des charges, ou contacter l'Etude de l'Avocat chargé de poursuites Maître «Abdelaziz Chakroun», avocat près de la Cour d'Appel, dont étude sise Avenue Habib Bourguiba Immeuble El Westani en premier étage n°24 Ksar Hellal.

2019S00378VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40%

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Farjallah avocat à la cour de cassation, 13, place Marbourg Sfax.

Partie poursuivante : Abderraouf Ghorbel syndic de la faillite Société de travaux du Maghreb Arabe, SARL, (en faillite) immatriculé au registre de commerce de tribunal de première instance de Sfax n°B1134571997, sis avenue Habib Bourguiba Bloc «c» 5ème étage bureau 58 Bab Bhar Sfax.

Partie saisie : Société de travaux du Maghreb Arabe SARL, (en faillite), immatriculé au registre de commerce du tribunal du première instance de Sfax n°B1134571997 Représenté par le syndic de la faillite Abderraouf Ghorbel, sis avenue Habib Bourguiba Bloc «c» 5ème étage bureau 58 Bab Bhar Sfax.

Matricule fiscal n°0044927 F

Immeuble saisi : - le terrain consiste dans l'ensemble du terrain nommé «Maghribia» objet du titre foncier n°86393 Sfax, sis à route de Taniour km 10 Sfax, ceinture reliant Route Gremda et route Taniour.

Ce terrain est clôturé, de superficie 3257 m² sur la quelle sont édifiés un petit studio du gardien un wc, une petite cuisine externe, une chambre pour les ouvriers, et trois bureaux, dépôt et atelier de réparation.

Mise à prix : cent quatre vingt quinze mille dinars (195.000.000 D) après réduction de 40% de prix d'ouverture plus les frais et les honoraires fixés à mille deux cent six dinars 718 millimes (1.206.718 D) ainsi que les frais de poursuite de cette étape.

Date et lieu de vente : la vente aura lieu le lundi 01/4/2019 à partir de 9 h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax, rue Abou el Kacem Chebbi Sfax.

La visite de l'immeuble est possible au cours des jours de la semaine, Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax ou le bureau de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Farjallah,

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers (1/3) de la mise à prix avant la date de l'audience; et pour les étrangers ils doivent en plus se munir des autorisations exigées.

2019X00270VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40%

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Farjallah avocat â la cour de cassation, 13, place Marbourg Sfax.

1/ Partie poursuivante : Abderraouf Ghorbel syndic de la faillite Société de travaux du Maghreb Arabe, SARL, (en faillite) immatriculé au registre de commerce du tribunal de première instance de Sfax n°B1134571997, sis avenue Habib Bourguiba Bloc «c» 5ème étage bureau 58 Bab Bhar Sfax

2/ Partie saisie : Société de travaux du Maghreb Arabe SARL, (en faillite), immatriculé au registre de commerce du tribunal de première instance de Sfax n°B113457l997 Représenté par le syndic de la faillite Abderraouf Ghorbel, sis avenue Habib Bourguiba Bloc «c» 5ème étage bureau 58 Bab Bhar Sfax.

Matricule fiscal n°0044927 F

3/ Immeuble saisi :- L'immeuble consiste dans l'ensemble du terrain nommé «Boubaker Ben Salah» objet du titre foncier n°3143 Sfax, sis à Sidi Salah près des chemins de fer (Sfax - Sousse).

C'est un terrain nu, de superficie 8869 m², clôturé de trois coté sud, est, et nord, par un mur, le coté ouest par le lot n°87 du titre foncier n°18647 Sfax.

Limité au sud par Ben Hammouda, à l'est par Bahloul, au nord par Dhuib, et à l'ouest par le lot n°87 du titre foncier n°18647 Sfax.

4/ Mise à prix : cent quatre vingt six mille dinars (186.000.000 D) après réduction de 40% de prix d'ouverture plus les frais et les honoraires fixés à mille deux cent douze dinars 692 millimes (1.212.692 D) ainsi que les frais de poursuite de cette étape.

5/ Date et Lieu de vente : la vente aura lieu le lundi 01/4/2019 à partir de 9 h à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax, rue Abou el Kacem Chebbi Sfax.

6/ La visite de l'immeuble est possible au cours des jours de la semaine. Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax ou le bureau de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Farjallah.

7/ Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers (1/3) de la mise à prix avant la date de l'audience; et pour les étrangers ils doivent en plus se munir des autorisations exigées.

2019X00271VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

1/ Mokhles Ben Ali Ben Hatab Ben Saaid CIN 05248496, gérant, demeurant à cité Elfateh Bir Ali Sfax.

2/ Mohamed Ben Slim Ben Ali Ben Saaid CIN 08888784, étudiant, demeurant à Wed Echikh Bir Ben Khalifa Sfax.

3/ Yassine Ben Mokhles Ben Ali Ben Saaid CIN 11087499, demeurant à cité Elfath Bir Ali Ben Khalifa Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 543 parts dans l'immeuble dénommé «mokhles et Mohamed» objet du TF n°123709 Sfax sis à wed echikh délégation bir ali gouvernorat de Sfax au bord de la route nationale n°14 km63 correspond à la parcelle n°18 d'une contenance de 534 m² délimité du coté sud, est et nord par la route nationale n° 14, du coté ouest par un terrain nu et du coté nord par la route nationale n°14.

Mise à prix : (27.234.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : le 3/4/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00286VEPA1

Vente aux enchères publiques

Créancier poursuivant : Taieb Ben Sadok Chtoourou, tunisien Né le 24/6/1941 à Sfax, retraité, marié, demeurant à Markez Kaanich, route Mahdia Sfax, titulaire de la carte d'identité nationale n°01196806.

Partie saisie : Kamel Ben Sassi Ben Belgacem, Commerçant inscrit au registre du commerce sous le numéro A08842920 13, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05330158, demeurant à route Taniour kilomètre 7.5 impasse Jmal Chihia Sfax et à cité El Ons Sakiet Ezzit Inuneuble n° HC32, 2ème étage appartement n°10 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Tahar Ellouze, rue Salem Harzallah, Immeuble Ettijari Bank Sfax.

Description de l'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°117758 de Sfax nommé "Alamal" composé de ;

1- La totalité de l'appartement correspondant à la parcelle n°22 du plan parcellaire du titre foncier n° 101206 Sfax, situé au deuxième étage de l'immeuble HC32 sis à cité El Ons Sakiet Ezzit Sfax.

2- Les parties communes et indivises consistant en 10000/425 relevant de ce titre et appartenant au titre foncier n°101206 Sfax et (23/1) parties communes relevant du même titre appartenant au titre foncier n° 117736 Sfax.

L'appartement porte le n°10. Il donne sur le sud. Sa superficie est de 65 m². Il est composé d'un salon, deux pièces, une cuisine et une salle de bain.

Il est récemment construit, son sol est revêtu de carrelage marbré. Les murs de la cuisine et de la salle de bain sont revêtus de faïences. Ses portes et fenêtres sont en bois. Il est équipé d'eau potable et branché au réseau de l'assainissement.

La mise à prix : Trente trois milles cent cinquante dinars (33150,000 D) après déduction de 40 % frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 01/4/2019 à 9 h et les heures qui suivent la chambre des criées du tribunal de première instance Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax

La visite de l'immeuble saisi : Elle peut se faire tous les jours aux heures de travail.

2019X00359VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Société MEDIC VITAL INDUSTRIE M.V.I, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis a Zone Industrielle Kalaa Kobra matricule fiscal n°8/22354 /X.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°117852 Sousse d'une superficie de 4300 m², sis à Zone Industrielle Kalaa Kobra.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 1 496 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication. :

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mardi 26/3/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2019A00165VEPA1

Adjudication immobilière ajournée après avoir rabaisser de (40%) la mise à prix initial

Saisissant : TUNISIAN SAUDI BANK (ancienne STUSID BANK) en la personne de son représentant légal, société anonyme de capital de cent millions de dinars, dont le siège social est a Tunis au 32 rue Hedi Karray, RC : B16641997.

Saisi : Yamen Ben Mouhamed Ben Jmail Mahfoudh, gérant dune société, domicilié à rue Libye, Kelibia.

Avocat poursuivant : Maître Ben Nasr Anis, 86 Avenue Hadi Chaker, deuxième étage, Nabeul, MF 000/P/A/1107308/N.

Désignation de l'immeuble saisi : Tout le titre foncier n°564120 Nabeul nommé «MABROUKA» d'une superficie totale de (734 m2) devisée en (734 parts indivises), sis à rue Ezzouhour Kelibia, gouvernorat de Nabeul, composé de la parcelle numéro 01 avec un dépôt de (650 m²) et de 05 m² d'hauteur pour vente du bois composée du 02 bureaux et toilette et un escalier.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (392085.600 dt) ajouter aux excellentes dépenses fixée à (2994.335 dt) plus les dépenses complémentaires qui seront annoncés le jour de l'enchère.

Lieu et date et l'heure de l'adjudication : le lundi (25/3/2019) à neuf heures du matin et suivi à l'audience des saisies immobilières devant le tribunal de première instance de Nabeul.

Conditions dans lesquelles l'immeuble faut être visité : Vous trouverez le cahier des charges au greffe de la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Nabeul et au Bureau du Maître Ben Nasr Anis et vous pouvez visiter les biens immobiliers au cours des jours et des heures du travail administratif.

- Les étrangers doivent obtenir une autorisation préalable de Mr. le Gouverneur de Nabeul pour participer à l'adjudication.

- Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2019N00274VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de maître Belhouene Nizar

Avocat de la cour de cassation

Rue de la révolution Manzel Temim Nabeul

MF : 000/P/A/0570968X

1/ Poursuite : Mr Bourchada Kamel domicilié à Chat Ezzouhour, Manzel Temim, Gouvernorat Nabeul.

2/ Partie saisie : Cherif Abdessalem domicilié à Errwadhi, Boumardes, Gouvernorat d'El Mahdia.

3/ Avocat poursuivant : Maître Belhouene Nizar, Avocat à la cour de cassation Menzel Temim.

4/ Immeuble saisi : La totalité du 10/534 part indivises du titre foncier n°536580 Nabeul dénommé «ELMANEL - MANZEL TEMIM » immeuble 1er étage d'une superficie de 53m²,

5/ Mise à prix : Quatre vent quatre mille et six cent soixante dinar (84.660.000)

6/ Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 25/3/2019 à la salle des criées au tribunal de premier instance de Nabeul à partir de neuf heures (9h) du matin.

2019N00278VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Maurice muller - retraite-passeport n°12CI847121 - demeurant à route de la corniche Mahdia.

Avocat de poursuivant : maître Anis Messai avocat à la cour d'appel Rue Kortoba cité administrative Mahdia C.I.N n°05266958 matricule fiscal 776735V

Partie saisi : Kamel Ben Tahar Zaouali, CIN 03935805, Gérant de société, demeurant à route de la corniche Mahdia.

Immeuble saisie pour vente : Six parts indivisés de quatorze parts indivisés dont la partie saisie est propriétaire de l'immeuble constituée par un terrain pour bâtir clôturée de toutes les cotes de superficie totale de 608 m² situé sur la rive ouest de la route de corniche avenue Tahar Sfar Hiboun limitée au sud par Mostpha Rejeb dans une partie et au total par les héritiers de Hamza Lagha à l'est El Hédi Lehlali dans une partie et au total les héritiers de Hamza Lagha au nord la route de corniche avenue Tahar Sfar à l'ouest Mostpha Rejeb comportant une maison d'habitation sous forme de villa constitué par un rez-de-chaussée comportant deux chambres un salon une cuisine salle de bain W.C chambre à linge couloir et véranda terrasse et comportant aussi un studio dont son coin sud-est qui comporte deux chambres une cuisine un W.C cellier un hall comportant aussi deux garages le premier dans son coin sud ouest et le deuxième dans son coin est nord et une cour vide qui entoure la maison dont une grande partie est couverte par le carrelage et la partie restante représente un jardin en terre comportant aussi un premier étage sous forme dune maison d'habitation constitué par trois chambres un salon un hall une cuisine salle de bain W.C chambre couloir et véranda ayant accès par un escalier qui part du rez-de-chaussée, la partie saisie est propriétaire par héritage de son père le feu Tahar Ben Mohamed Ben Ali Zaouali.

Mise à prix : est fixée pour les six parts saisies en vertu d'un rapport d'expertise rédigée par l'expert en bâtiment Noureddine Bayoud suite à une demande sur requête émane de monsieur le président du tribunal de 1ère instance de Mahdia date du 01/11/2016 sous le numéro 5735/2016 à un prix de cent quarante deux Milles quatre vingt sept dinars et cinq cent millimes (142.087 d.500).

Date et lieu de l'adjudication : est fixée le lundi vingt cinq mars deux milles dix neuf (25/3/2019) à huit heures et demi du matin et suivant devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : est possible les heures ouvrables tous les jours ainsi que le cahier des charges qui peut être consulté aux greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia et au cabinet de l'avocat poursuivant.

Participation : la participation aux enchères est ouverte à toutes personnes par l'office d'un avocat au cour d'appel ou à la cassation après

consignation du 1/3 du montant mis à prix ou la présentation d'un cheque certifie ou garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent avoir une autorisation du gouverneur selon la loi.

2019P00181VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Rekik

Avocat à la cour

Poursuivant : La société Tuniso-Katarie de Recouvrement, en la personne de son représentant légal. R.C. n°B116622003 son domicile élu au bureau de son avocat Maître Mohamed Rekik 29 Avenue de l'Indépendance Ariana B 312.

Partie saisie : Mr Najib Ben Bechir Ben Elhadj Mohamed Chaker C.I.N n°01008645 son domicile au 16 rue Taher Ben Achour Sakiet Ezziet Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Rekik 29 Avenue de l'Indépendance Ariana Bureau B 312. Tél : 71 723 999 M.F. 0760056W.

Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble non immatriculé consistant en un terrain rectangulaire clôturé d'une superficie de 604 m² sur lequel a été construite une villa moderne d'une superficie couverte de 318 m². La villa est composée de deux étages et un garage. Elle est située à Route de Gremda KIm 4 Av. Elghazali Rue Abou Abdallah Mohamed Hargafi à 50 m de route Bouzayane Sfax.

Mise à prix : fixée à 465.000,000DT en vertu de l'expertise de Mr Ilyas Medhioub, l'expert judiciaire.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine

Date et lieu de la vente : le mercredi 27/3/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès de tribunal de première instance de Sfax 2.

Pour plus d'informations le cahier de charges peut être consulté au bureau de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où il est déposé un exemplaire.

2019401149VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de faillite

de la Société NOUVELLES DES CARRIERS ABBESSI - SNCA

Capital social : 2.000.000 dt

RC : B186911998

MF : 020180P/A/M/000

Siège social : Rue Ibn El Jazar Imm Les Arcades - Sousse

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 12/02/2019 dossier sous le n°5228, il a été décidé :

La faillite de la société "Société NOUVELLES DES CARRIERS ABBESSI" SNCA immatriculé au registre de commerce sous le n°B186911998 et prendre en considération la date de la cessation de paiement le 16 septembre 2013 et la nomination de Md MAEB ELABIDI en tant que juge commissaire et Me Hatem Nasri en tant que syndic de faillite et ordonne apposition des scellés au siège social de la société ainsi que l'inscription de l'hypothèque de la masse le tribunal décide a faillite de gérant de la société RAFIK ABBASSI et ordonne apposition des scellés ainsi que l'inscription de l'hypothèque de la masse sur tous ses biens.

2019R00678VEPA2

Jugement de Faillite

Société «Hôtel younes»

Société Anonyme

RC : B19371997

MF : 0011746Y

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Grombalia numéro 258 date du 18/02/2019.

Après l'examen du rapport relatif à la notification de la société tunisienne des banques représenté par son représentant légal destiner a la commission de suivi des entreprises économiques date du 30/5/2017 ;

Apres l'examen du rapport de la commission de suivi des entreprises économiques date du 27/9/2018

Il est décidé la mise en faillite de la société Hôtel Younes SHY représenté par son représentant légal; son siège social est sis à l'Hôtel Medici Borj Sedria - Soliman ; enregistré au registre de commerce au Tribunal de Grombalia sous le numéro B19371997 et la considérer en cessation de payement a partir du 27/9/2017.

La désignation du juge Makrem Jlassi à titre de juge commissaire de la faillite et la nomination de l'expert Badreddine Aifa à titre de syndic de la faillite, il est autorisé à mettre les scellés ou il est nécessaire, faire toutes les procédures de publication pour le jugement selon la loi, superviser l'argent de débiteur, exécuter et contrôler les opérations de la faillite et les inclures.

Conformément aux dispositions de la loi et le code de commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créances dans un bordereau dont un tableau indicatif des pièces et arguments et les montants demandés au syndic de la faillite sis à l'adresse suivante :

Rue 8300 l'immeuble Oxer 2 étage 3, bureau 3.5 - Montplaisir - Tunis et ce dans un délai de 15 jours de la date de l'apparition du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019401148VEPA2

Avis

En vertu de la décision émanante tribunal de première instance de Grombalia en date du 4/02/2019 il a été décidé la nomination de liquidateur Mokded zoghlami au lieu de liquidateur Rafik Hmila pour terminer la mission de la liquidation de la succession du défunt Mokhtar Ben Hamda Elbakouch CIN n°01641947.

Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis (tel : 71.889.549 fax : 71889.621) et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2019401150VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

PRIMOIL SA

Au capital de : 9 627 000 DT

Bureau B3 immeuble Emeraude, Avenue de la Bourse, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis - Tunisie

MF : 1013512X/A/M/000

RC : B0150032007

CNSS : 00253250-80

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société PRIMOIL SA, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 19 mars 2019 à 10h, au bureau B3, Immeuble Emeraude. Avenue de la Bourse, Les Berges du Lac II. 1053 Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social.

- Modification de l'article 4 des statuts.

- Pouvoir pour les formalités.

2019T00368SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARAB TUNISIAN INVEST «ATI - SICAF»

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

SA au capital de 5. 775.000 DT

RC : N°B123661990

MF : 0492806R

CNSS : N°223295-1

Les actionnaires de l'Arab Tunisian Invest SICAF sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le vendredi 15 mars 2019 à 10 h à l'hôtel LAICO. Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice- 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

- Approbation desdits rapports et des états financiers de l'ATI SICAF pour l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2018.

- Renouvellement de mandats des membres du conseil d'administration.

- Renouvellement de mandat ou nomination d'un commissaire aux comptes.

2019T00373SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ARAB TUNISIAN INVEST «ATI-SICAF»

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

SA au capital de 5.775.000 DT

RC : N°B123661990

MF : 0492806R

CNSS : N°223295-1

Les actionnaires de l'Arab Tunisian Invest SICAF sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui aura lieu le vendredi 15 mars 2019 à 10h30 à l'hôtel Laico, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise en conformité des statuts

2- Délégation de pouvoir.

2019T00374SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société GAT IMMOBILIER

Au capital de 1.851.520 DT

N° Affiliation CNSS : 334-43

Siège social : 15 Bis Rue Ghandi - Tunis

M.F : 536/E/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société GAT Immobilier, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 18 mars 2019 à 10h au bureau de la société sis au 25 Avenue Jean Jaurès, 11ème étage - Tunls, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2018 ;

- Lecture des rapports : général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2018 ;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs;

- Désignation du commissaire aux comptes.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à la dite assemblée sur présentation de leur identité ou se faire représenter.

Tous les documents destinés à l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2019T00375SANB3

Société GAT PROMOTION IMMOBILIERE SA

Au capital de 19.000.000 DT

RC : B01220642013

MF : 1325482 S/P/M/000

Siège social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société GAT Promotion Immobilière, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 18 mars 2019 à 11h au bureau de la société sis au 25 Avenue Jean Jaurès, 11ème étage - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice clos le 31 décembre 2018;

- Lecture des rapports: général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2018;

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à la dite assemblée sur présentation de leur identité ou se faire représenter.

Tous les documents destinés à l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2019T00376SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société INNOVA MEDIAS

Société anonyme

Au capital de 500.000 dinars

Siège social : 45, Avenue du Japon, Immeuble Le 45, Montplaisir 1073 Tunis

MF : 1356161/Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «INNOVA MEDIAS», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 mars 2019 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation,

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes relatifs à l'activité de la Société pour l'exercice clos au 31/12/2017 et présentation des comptes dudit exercice,

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017,

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017,

- Approbation des conventions règlementées,

- Affectation des résultats de l'exercice 2017,

- Quitus aux Administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2017,

- Pouvoirs en vue de formalités,

- Questions diverses.

2019T00381SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société INNOVA MEDIAS

Société anonyme

Au capital de 500.000 dinars

Siège social : 45, Avenue du Japon, Immeuble Le 45, Montplaisir 1073 Tunis

MF : 1356161/Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société "INNOVA MEDIAS", sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 mars 2019 à 10 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation,

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'activité de la Société pour l'exercice clos au 31/12/2017 et présentation des comptes dudit exercice,

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017,

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice dos le 31 décembre 2017,

- Approbation des conventions règlementées,

- Affectation des résultats de l'exercice 2017,

- Quitus aux Administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2017,

- Pouvoirs en vue de formalités,

- Questions diverses.

2019T00382SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS

SA au capital de 9.702.000 DT

Siège social : 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana

MF : 30540 R/A/M/000

CNSS : 78068-80

Messieurs les actionnaires de la Société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS SA sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 19 mars 2019 à 11 heures au siège social de la société sis au 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de mode et délai de convocation;

2. Situation de la société vis-à-vis de l'article 388 du CSC ;

3. Réduction du capital social de la société;

4. Modification corrélative des statuts;

5. Questions diverses; et

6. Pouvoirs pour formalités.

2019R00641SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS

SA au capital de 9.702.000 DT

Siège social : 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana

MF : 30540 R/A/M/000

CNSS : 78068-80

Messieurs les actionnaires de la Société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS SA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 19 mars 2019 à 10 heures au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur la gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

4. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

6. Fixation des jetons de présence;

7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

8. Quitus aux administrateurs;

9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

10. Questions diverses; et

11. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2019R00642SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société KELIBIA BEACH

SA au capital de 6.000.000 DT

Siège social : 14 rue Samarkand La Marsa Tunis

MF : 0601469E/A/M/000

CNSS : 209477-54

Messieurs les actionnaires de la société Kelibia Beach SA, sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société sis au 14 rue Samarkand La Marsa Tunis, le 8 avril 2019 à 14 h (heure de Tunis), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modes, délais et date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle;

- Nomination d'un commissaire aux comptes;

- Nomination des nouveaux administrateurs; et

- Questions diverses.

Les documents afférents à cette Assemblée Générale sont à la disposition des actionnaires durant la période prévue par la loi, et ce dans notre hôtel sis à la Zone touristique Kélibia.

2019R00649SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société SYPHAX AIRLINES

Société anonyme

Faisant appel public à l'épargne

Capital social : 27.500.000 DT

Siège social : Aéroport International Sfax Thyna - 3018 - Sfax - Tunisie

MF : 1214643A/A/M/000

RC : B25157882011

N° CNSS : 323791-5

Les Actionnaires de la Société SYPHAX AIRLINES sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 18 mars 2019 à 11 Heures au siège social de la Société sis à l'Aéroport International Sfax Thyna - Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation ;

2. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016;

3. Lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2016 ;

4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2016 ;

5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus à donner aux Administrateurs;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;

8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2016 ;

9. Renouvellement du mandat de certains membres du Conseil d'Administration;

10. Mandat des Commissaires aux comptes; et

11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société dans les délais légaux.

2019R00652SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ZEPHIR HOTEL

Société anonyme

Siège social : 1, avenue de Paris 2033 Mégrine, Ben Arous

Capital : 8 600 000 Dinars

RC : B1105241996

MF : 017265L/A/M/000

N° Affiliation CNSS : 120360-80

Messieurs les actionnaires de la Société Zéphir Hôtel, sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 25 mars 2019 à 9 heures du matin, au 25 Rue Kheireddine Barbarousse Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux états financiers de l'exercice 2017.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2017.

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2017.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2017.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2017.

6- Renouvellement des mandats des administrateurs.

7- Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes.

Cette publication fait l'objet de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2019R00656SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ZARZIS HOTEL

Société anonyme

Siège social : 1, avenue de Paris 2033 Mégrine, Ben Arous

Capital : 750 000 Dinars

RC : B1105221996

MF : 03594D/A/M/000

N° Affiliation CNSS : 36337-59

Messieurs les actionnaires de la Société Zarzis Hôtel, sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 25 mars 2019 à 11 heures du matin, au 25 Rue Kheireddine Barbarousse Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux états financiers de l'exercice 2017.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2017.

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2017.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2017.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2017.

6- Renouvellement des mandats des administrateurs.

7- Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes

Cette publication fait l'objet de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2019R00657SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AGRICOLE COMMERCIALE INDUSTRIELLE DU SUD «S.A.C.I.S»

Société anonyme

Siège social : Avenue Farhat Hached 4170 Zarzis

Capital : 150 000 Dinars

RC : B197091996

MF : 008102Q/P/M/000

N- Affiliation CNSS : 26233-42

Messieurs les actionnaires de la Société Agricole Commerciale Industrielle du Sud «S.A.C.I.S», sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 25 mars 2019 à 14 heures, au 25 Rue Kheireddine Barbarousse Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux états financiers de l'exercice 2017/2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2017/2018.

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2017/2018.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2017/2018.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2017/2018.

6- Questions diverses.

7- Renouvellement des mandats des administrateurs.

8- Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes.

Cette publication fait l'objet de convocation Individuelle à tous les actionnaires

2019R00658SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire mercredi 13 mars 2019

Société DU CENTRE COMMERCIAL MENZAH PALACE (S.A)

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : Centre Commercial Lac Palace- Les Berges du Lac de Tunis

Matricule fiscal : 000819N/A/M/000

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société du Centre Commercial «Menzah Palace S.A» sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 13 mars 2019 à 10 Heures au siège social de la société sis au Lac Palace (4é étage), les berges du Lac de Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018

3. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes relatif au même exercice

4. Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la gestion 2018

5. Affectation des résultats 2018

6. Nomination des membres du Conseil d'Administration

7. Nomination du commissaire aux comptes

8. Fixation des Dividendes et des Jetons de présence

9. Questions diverses.

2019R00665SANB3

Société Tunisienne des Eaux Minérales

STEM

Société anonyme

Au capital de 1.150.000 Dinars

R.C : B1113701997

Siège social : 5 Boulevard de la Terre centre Urbain Nord 1082

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Eaux Minérales sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 14 mars 2019 à 9 heures, au siège de la société 5 Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

2) Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

4) Affectation des résultats.

5) Quitus aux administrateurs.

6) Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2019 - 2020 - 2021.

7) Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes pour les exercices 2019 - 2020-2021.

2019R00668SANB3

Convocation à l'AGO

FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUE S.A. «METALPLAST»

Au capital de 811.080 TND

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 000 630 B/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. METALPLAST sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 26 mars 2019 à 10 heures, au 33 avenue Alain Savary -1002 Tunis Belvédère aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés de l'exercice 2017

2) Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers consolidés 2017

3) Approbation formelle du contrat d'assistance passée avec un administrateur

4) Présentation du rapport mis à jour, sur les suites des mesures de révocation du directeur général du groupe, et confirmation des décisions prises par le conseil d'administration en la matière

5) Pouvoirs donnés au porteur du PV de l'AGO.

2019R00670SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES Fruits «CIF»

SA au capital de 530.000 DT

Siège social : Gannouche Gabès

MF : 0718353K

CNSS : 218675-37

Messieurs les actionnaires de la société «CIF» SA, sont convoqués pour se réunir en assemblée générale

ordinaire au siège de la société, le 30 mars 2019 à 10h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard de tenue de l'assemblée générale ordinaire;

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2014-2015 et 2016 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2014-2015 et 2016 ;

- Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2014-2015 et 2016;

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2014-2015 et 2016 ;

- Approbation des opérations réglementées effectuées 2014-2015 et 2016;

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2014-2015 et 2016;

- Nomination des administrateurs; et

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

2019R00671SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDINVEST - SICAR

S.A au capital de 3.054.000 dinars

Rue du Lac de Côme Les Berges du Lac

RC : B159041998

MF : 0615255PAM000

Tél : 71 861 737

Messieurs les actionnaires de la société MEDINVEST, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société sis aux Berges du Lac rue du Lac du Côme, le 18 Mars 2019 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2018

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

4) Affectation du résultat 2018

5) Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

6) Quitus aux administrateurs

7) Renouvellement du mandat des administrateurs

8) Désignation d'un commissaire aux comptes pour un mandat de 3 exercices à partir de 2019

9) Mise en application de la décision de la commission nationale de gestion N°111 du 6/10/2018 relative à la cession de toutes les actions de MEDINVEST à la société MEDITERRANEAN AIR SERVICE

Les documents relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2019R00673SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2019

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 de Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

R.C : N°B132991996

MF : 001166 C/N/M 000

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mardi 19 mars 2019 à 9 heures à l'hôtel AFRICA - 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2018 ;

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

- Renouvellement du mandat d'un Administrateur;

- Fixation du montant des jetons de présence.

2019R00675SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mardi 26 mars 2019

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

Loi N° 200 1-83 du 24 Juillet 2001 (Jort N°59)

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

R.C : N°B1124051997 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société SICAV RENDEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 26 Mars 2019 à 10 heures, à L'HOTEL AFRICA - 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018,

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des opérations y mentionnées,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement du mandat d'un administrateur.

2019R00676SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mardi 26 mars 2019

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

Loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (Jort N° 59)

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

R.C : N°B156222000 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société SICAV CROISSANCE sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 26 Mars 2019 à 09 heures, à L'HOTEL AFRICA - 50, Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des opérations y mentionnées.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat d'un administrateur.

- Nomination d'un administrateur.

2019R00677SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SUNAGRI

Société anonyme

Au capital de 800.000 DT

Siège social : 124, Avenue de la Liberté 1002 Tunis belvédère

RC : B02156542013

MF : 13109761 J/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société SUNAGRI S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 25 Mars 2019 à 12h au siège de la société KAWARIS sis à Sidi Toumi - Beni Khalled, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion sur l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018.

3- Approbation desdits rapports et des états financiers de l'exercice 2018.

4- Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Quitus aux administrateurs et au directeur général.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

7- Nomination d'administrateurs.

8- Nomination du commissaire aux comptes.

9- Pouvoirs pour formalités.

2019R00682SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société AKYES

Société anonyme

Au capital de 1100 000 Dinars

Siège social : Route du Bac-2040 Radés

RC : B166951996

MF : 0046135N/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société AKYES sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu le Jeudi 4 Avril 2019 à 09h30 au siège social de la société sis à la Z.I. route du bac-2040 Radés, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion sur l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018.

3- Approbation desdits rapports et des états financiers de l'exercice 2018.

4- Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

7- Jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019.

8- Nomination d'administrateurs.

9- Nomination du commissaire aux comptes.

10- Déclaration des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et par le Président du conseil d'administration.

11- Pouvoirs pour formalités.

2019R00683SANB3

Convocation

Société Tunisienne de Conditionnement

Société anonyme

Au capital de 1 000 000 dinars

Siège social : Rue de la Fonte Z.I Ben Arous

MF : 1062 394 H/A/M/000

RC : B245 621 2008

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Conditionnement sont invités au siège de la société pour assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le Mercredi 10 Avril 2019 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de l'année 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Quitus au conseil d'administration.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Nomination des administrateurs,

- Nomination du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2019X00358SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 21 Mars 2019

Société des Boissons de Tunisie

N° CNSS : 60808/86

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

N° RC : B168741996

Les actionnaires de la société des boissons de tunisie sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 21 mars 2019 à 9 H au bureau de la société à Midoun Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 201 8

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux états financiers consolidés 2018

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de 2018

- Approbation des états financiers consolidés de 2018.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2019M00131SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 21 Mars 2019

Société des Boissons de Tunisie

N° CNSS : 60808/86

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

N° RC : B168741996

Les actionnaires de la société de boissons de Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 21 mars 2019 à 10H au bureau de la société à Midoun Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital

- Modification de l'article six du statut

- Questions diverses.

2019M00132SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 21 Mars 2019

Société Tunisienne de Conditionnement

N° CNSS : 00316529/18

Code fiscal : 9262491W/A/M/000

RC : 2635952005

Les actionnaires de la société Tunisienne de conditionnement sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 21 mars 2019 à 11 H au bureau de la société à Midoun Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2018

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2019M00133SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 21 Mars 2019

Société Tunisienne de Conditionnement

N° CNSS : 00316529/18

Code fiscal : 926249/W/A/M/000

RC : 2035952005

Les actionnaires de la société tunisienne de conditionnement sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 21 mars 2019 à 12 H au bureau de la société à Midoun Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital

- Modification de l'article six du statut

- Questions diverses.

2019M00134SANB3

Convocation à l'assemblée Général ordinaire et Extraordinaire

Société Hôtelière saphir

Société anonyme

Au capital de 2 080 000

Siège social : Hammamet Sud 8050

R.C : B183 052 000

M.F : 012402 E.A.M 000

Les actionnaires de la société Saphir sont invités à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, qui se tiendra 25 Mars 2019 à 10 heures au siège social sis à l'hôtel saphir, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 10 heures

- Entériner le retard de tenue l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes des exercices 2009, 2010 et 2011.

- Approbation du rapport du conseil d'administration sur la marche de la société pendant les exercices 2009, 2010 et 2011.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers des dites exercices.

- Approbation des états financiers des exercices 2009, 2010 et 2011.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Renouvellement de mandat de commissaire aux comptes pour les exercices 2012, 2013 et 2014.

- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

- Pouvoirs pour formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire à 11 heures.

- Rappel des termes de l'article 388 du code de société commerciale et maintien de l'activité de la société.

- Pouvoirs pour formalités.

2019N00276SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CLINIQUE EL AMEN GAFSA S.A.

Société anonyme

Au capital social : 2.981.250 dinars

Siège social : Immeuble Espace Carthage bloc A, Les Jardins du Lac, 1053, les Berges du Lac, Tunis

MF : 0640944 D/A/M 000

RC : B198751998

CNSS : 113601-14

Messieurs les Actionnaires de la Société CLINIQUE EL AMEN GAFSA SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 19 mars 2019 à 11h, à l'établissement de la Clinique sis au Km 6, route de Tozeur, 2100, Gafsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2018 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Quitus aux administrateurs,

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des Etats Financiers clos le 31 décembre 2018 et affectation des résultats,

5- Nomination commissaires aux comptes.

6- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

7- Pouvoirs.

2019401139SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS & INDUSTRIELS - «S.T.P.I»

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 dinars

M.F : 977517D

R.C : B0354572007

Les actionnaires de la Société Tunisicnne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels «STPI» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 15 Mars 2019 à 15 heures, au siège de la Banque Tuniso-Koweitienne, sis au 10 bis, Avenue Mohamed Cinq -1001- Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2018;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018;

4- Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2018 ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2018;

7- Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2019 ;

8- Renouvellement du mandat des Administrateurs;

9- Pouvoirs pour formalités.

2019401146SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ENVOL TUNISIE S.A.

Société anonyme

Au capital de : 240000 DT

Siège social: 13, ZI Chotrana II - 2083 - Pôle Technologique El Ghazala - Ariana - Tunisie

MF : 1439779 M/A/M/000

RC : B0327122016

Matricule CNSS : 567440-87

Tous les actionnaires de la Société "Envol Tunisie S.A", sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 8/3/2019 à 9 h au siège de la société sis à 13, ZI Chotrana II - 2083 - Pôle technologique El Ghazala - Ariana - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture, examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2017

2- Lecture, examen et approbation du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017

3- Lecture et approbation, s'il y a lieu, des conventions telles que prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales

4- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2017

5- Affectation des résultats de l'exercice 2017.

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2017

7- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2019401152SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

CLINIQUE EL AMEN S.A.

Société Anonyme

Au capital de 6.500.000 dinars

Siège social : 20, rue Aziza Othmana, Mutuelleville, 1082Tunis

R.C : B127241997

M.F : 341832 F/P/M/000

CNSS : 00207144-49

Messieurs les Actionnaires de la Société CLINIQUE EL AMEN S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 22 mars 2019 à 9 h, au siège de la Société AMEN SANTE, sis à l'immeuble Emeraude Center, 1053 Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d' Administration relatif à l'exercice 2018,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2018 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des Etats Financiers clos le 31 décembre 2018 et affectation des résultats,

4- Quitus aux administrateurs,

5- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2019,

6- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

7- Nomination d'un commissaire aux comptes

8- Pouvoirs.

2019401154SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société CLINIQUE EL AMEN S.A.

Société anonyme

Au capital 6 500 000 de dinars

RC : B127241997

MF : 341832/F/P/M/000

Siège social : 20, 22, 24 Rue Aziza Othmana Mutuelle Ville Tunis

CNSS : 00207144-49

Messieurs les Actionnaires de la Société CLINIQUE EL AMEN S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le vendredi 22 Mars 2019 à 11h au siège de la Société Amen Santé sis à Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Annulation de la décision d'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Novembre 2018,

2- Augmentation du capital social de la société,

3- La modification de l'article 6 des statuts relatifs an capital social

4- Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs de la réalisation de l'augmentation du capital et modifications corrélatives des statuts,

5- Délégation de pouvoirs au Président Directeur Général afin d'effectuer la déclaration de souscription et de versement,

6- Pouvoirs.

2019401155SANB3

Autres sociétés

Assemblée générale extraordinaire à sa deuxième convocation

Il est porté à la connaissance des adhérents de la société mutuelle de base de service agricole «EZZITOUNA» à bni Hassen que monsieur le gouverneur de Monastir a décidé la réunion de l'assemblée générale extraordinaire à sa deuxième convocation le samedi 16 mars 2019 au siège de la maison de culture de bni Hassen, l'enregistrement de présence à partir de huit (8.00) heures du matin et l'assemblée commence à partir de dix (10.00) heures du matin.

Ordre du jour :

- Présentation de la violation des dispositions légales des statuts de sociétés mutuelles portant dommages aux intérêts de la société «Ezzitouna» suite aux décisions prises.

- Examen de la situation de l'entreprise mutuelle.

Remarque :

- Tout adhérent ayant un empêchement peut donner une procuration légalisée pour se présenter à l'assemblée générale extraordinaire selon l'article 18 du statut de base des sociétés mutuelles

- Se prémunir de la carte d'identité nationale.

2019S00370SODB3

Convocation

La société Mutuelle de Base de Services Agricoles

«EL WIFAK» de Dar Chaabene El Fehri

Rue de Carthage Dar Chaabene El Fehri 8011

M.F : 40084T/MN/000

La société Mutuelle de Base de Services Agricoles de Dar Chaabane El Fehri invite tous ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 02 mars 2019 à 10h du matin au siège de la société mutuelle.

Ordre du jour :

- Lecture du rapport moral et financier de l'exercice 2017 pour approbation

- Lecture du rapport du commissaire au compte

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Election du tiers du conseil d'administration.

2019N00273SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte

Mme Sonia fille de Mohamed Ben Abdslem Bouhamed Née à Sfax 14 novembre 1965 titulaire de la carte d'identité nationale n°01325497 déclare qu'elle a perdu l'originale de son titre de propriété de sa boutique dont la superficie est 70 mètres carre situé route de Ain km 6 avenue Habib Bourguiba Sfax et consiste en un titre de propriété fait par les deux notaires à Sfax Abd Aziz Ben Sallem Abid et Mohamed Hentati date du 24 décembre 1992 et enregistré à Sfax date le 16 juillet 1993 n°3897. En cela elfe veut obtenir une autre copie originale du titre perdu qui tiendra lieu de copie originale et toute opposition doit être adressée au bureau de notaire Sofiene Ghabri sis route de l'Ain km 5.5 Sfax et ce dans un délai de soixante dix jours de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, toute opposition après ce délai sera rejetée.

2019X00356DIVD2

Avis

Madame Hedia Kamoun informe le public qu'elle a perdu son titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 29/5/2010 dressé par les notaires Chtourou Mourad et Sami Sallemi et elle désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 70 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2019X00370DIVD2

Déclaration de perte au J.O.R.T

Je suis Mabrouk Ben Hamouda, né le 14/12/1936, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 01012319 délivrée en Tunisie le 5/01/1998, j'ai perdu le titre de propriété numéro 12312/02 faisant l'objet du numéro d'enregistrement foncier 90065 de Sfax, sise secrétariat du Chaffar Mahres à Sfax.

Veuillez annoncer la perte dans le J.O.R.T après un mois à compter de la date du dépôt du média auprès de la direction de l'immobilier à Sfax.

2019X00371DIVD2

Perte du titre de propriété

Elhédi Ben Ali Ben Elhaj Elhabib Babchia, titulaire d'une carte d'identité nationale n°03131624 émise le 5 août 1996, a annoncé qu'il avait perdu le titre de propriété numéro 4654/05 concernant le bien intitulé "Bien ELHEDI" faisant l'objet de l'enregistrement immobilier n°897 Tozeur, généré par l'obligation d'enregistrement volontaire n°5423 du 02/10/2002 situé à Nefta gouvernorat de Tozeur d'une surface de 2177 m².

2019100027DIVD2

Internationale Obligataire Sicav

Etat de variation de l'actif net arreté au 31 Décembre 2018

(En Dinars)

	Du 01/01 au 31/12/2018	Du 01/01 au 31/12/2017
Variation de l'actif net résultant des opération d'exploitation	**2,496,936.868**	**1,849,492.215**
Résultat d'exploitation	2,486,592.235	1,844,254.697
Variation des plus ou moins values potentielles	9,894.514	15,237.518
plus ou moins values réalisées sur cession e titres	450.119	-10,000.000
Frais de négociation de titres	0.000	0.000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	**1,610,743.732**	**1,589,641.596**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**3,005,387.073**	**6,052,548.095**
Souscriptions	**48,738,126.902**	**37,411,040.226**
Capital	47,000,971.958	36,157,866.250
Régularisation des sommes non distribuables	4,812.199	939.705
Régularisation des sommes distribuables	1,732,342.745	1,252,234.271
Rachats	**45,732,739.829**	**31,358,492.131**
Capital	43,781,454.542	30,180,986.250
Régularisation des sommes non distribuables	4,557.274	868.761
Régularisation des sommes distribuables	1,946,728.013	1,176,637.120
VARIATION DE L'ACTIF NET	**3,891,580.209**	**6,312,398.714**
ACTIF NET		
En début d'éxercice	47,471,543.449	41,159,144.735
En fin d'éxercice	51,363,123.658	47,471,543.449
NOMBRE D'ACTIONS		
En début d'éxercice	443,531	385,291
En fin d'éxercice	474,899	443,531
VALEUR LIQUIDATIVE	**108.156**	**107.031**
TAUX DE RENDEMENT	**5.16%**	**4.12%**

NB: Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

Internationale Obligataire Sicav

Bilan arreté au 31 Décembre 2018

(En Dinars)

	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	**28,887,755.771**	**34,100,586.462**
Obligations et valeurs assimilées	28,800,865.671	34,014,172.312
Titres SICAV	86,890.100	86,414.150
Placements monétaires et disponibilités	**23,202,707.377**	**13,139,194.242**
Placements monétaires	9,439,747.893	2,496,495.042
Disponibilités	13,762,959.484	10,642,699.200
Créances d'exploitation	**18,559.622**	**1,002,391.340**
TOTAL ACTIF	**52,109,022.770**	**48,242,172.044**
Operateurs créditeurs	**59,744.213**	**57,718.184**
Autres créditeurs divers	**686,154.899**	**712,910.411**
TOTAL PASSIF	**745,899.112**	**770,628.595**
Capital	48,752,721.032	45,522,604.058
Sommes distribuables de l'exercice clos	68.707	140.037
Sommes distribuables de l'exercice en cours	2,610,333.919	1,948,799.354
ACTIF NET	**51,363,123.658**	**47,471,543.449**
PASSIF ET ACTIF NET	**52,109,022.770**	**48,242,172.044**

Internationale Obligataire Sicav

Etat de résultat arreté au 31 Décembre 2018

(En Dinars)

	Du 01/01 au 31/12/2018	Du 01/01 au 31/12/2017
Revenus du portefeuille-titres	**1,749,095.080**	**1,686,249.639**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1,745,899.535	1,682,984.789
Revenus des titres OPCVM	3,195.545	3,264.850
Revenus des placements monétaires	**1,077,430.929**	**574,785.626**
Total des revenus des placements	**2,826,526.009**	**2,261,035.265**
Charges de gestion	**252,336.496**	**232,742.583**
REVENU NET DES PLACEMENTS	**2,574,189.513**	**2,028,292.682**
Autres charges	**87,597.278**	**78,651.189**
Cotisation conjoncturelle	**0.000**	**105,386.796**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**2,486,592.235**	**1,844,254.697**
Régularisation du résultat d'exploitation	**123,741.684**	**104,544.657**
SOMMES DISTRIBUABLES	**2,610,333.919**	**1,948,799.354**
Régularisation du résultat d'exploitation	**-123,741.684**	**-104,544.657**
Plus ou moins values potentielles	**9,894.514**	**15,237.518**
Plus ou moins values réalisées	**450.119**	**-10,000.000**
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**2,496,936.868**	**1,849,492.215**

2019R00674BCFB3

BILAN

(En Milliers de Dinars)

ACTIFS	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2017	2016
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Corporelles et Incorporelles		161 127	156 688
Moins : Amortissements		-103 437	-98 506
		57 690	**58 182**
Immobilisations financières		434 169	448 681
Moins : Provisions		-41 549	-39 283
		392 620	**409 398**
Total des actifs Immobilisés		**450 310**	**467 580**
Autres Actifs non Courants		**122**	**120**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**450 432**	**467 700**
ACTIFS COURANTS			
Cotisants et Comptes rattachés	2	4 875 021	4 408 129
Moins : Provisions		-2 472 762	-2 231 511
		2 402 259	**2 176 618**
Autres Actifs Courants		449 403	400 110
Moins : Provisions		-54 730	-53 918
		394 673	**346 192**
Actifs gérés pour le compte de la CNAM		**40 396**	**40 892**
Placements et autres Actifs Financiers		64 221	62 322
Liquidités et Equivalents de Liquidité	4	265 363	114 954
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**3 166 912**	**2 740 978**
TOTAL DES ACTIFS		**3 617 344**	**3 208 678**

BILAN

(En Milliers de Dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2017	2016
CAPITAUX PROPRES			
Réserves		**671 972**	**1 148 286**
Résultat de l'exercice		**-525 000**	**-475 290**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**146 972**	**672 996**
PASSIFS			
PASSIFS COURANTS			
Assurés Sociaux et Comptes Rattachés	**3**	161 954	202 004
Autres Passifs Courants		901 073	799 707
Comptes courants CNAM		2 407 345	1 533 971
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		**3 470 372**	**2 535 682**
TOTAL DES PASSIFS		**3 470 372**	**2 535 682**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**3 617 344**	**3 208 678**

ETAT DE RESULTAT

(En Milliers de Dinars)

	NOTES	EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE	
		2017	2016
PRODUITS TECHNIQUES	5	2 794 297	2 519 717
CHARGES TECHNIQUES	6	-3 088 014	-2 788 913
Marge brute (Résultat Technique)		-293 717	-269 196
Provisions/Comptes des Cotisants	7	-131 513	-95 281
Provisions/Comptes des assurés sociaux		-573	3 918
Résultat d'Exploitation		-425 803	-360 559
Produits des Placements nets d' Impôt		41 144	13 738
Produits des policliniques et du CAO		9 094	9 071
Facturation à la CNAM		78 778	79 498
Charges Administratives (frais de gestion nets des récupérations)		-142 617	-130 442
Charges des policliniques et du CAO (*)		-87 872	-88 569
Provisions pour dépréciation autres comptes d'actifs			
Résultat des Activités Ordinaires		-527 276	-477 263
Autres produits Ordinaires		4 145	3 676
Autres charges Ordinaires		-1 869	-1 703
RESULTAT DE L'EXERCICE		-525 000	-475 290

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(En Milliers de Dinars)

	NOTES	EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE	
		2017	2016
Flux de Trésorerie liés à l'exploitation :			
_ Encaissements des cotisations	5	4 144 649	3 671 819
_ Décaissements des prestations sociales	6	-3 074 446	-2 772 560
_ Encaissements des revenus des placements		30 901	16 193
_ Encaissements au titre des fonds spéciaux et autres encaissements		492 997	519 252
_ Decaissements au titre des fonds speciaux et autres décaissements		-1 309 481	-1 325 172
_ Décaissements au titre des frais de gestion	7	-126 366	-110 714
Flux Net de Trésorerie d'exploitation :		158 254	-1 182
Flux de Trésorerie liés aux Investissements :			
_ Acquisitions d'immob. corporelles et incorporelles		-6 503	-3 884
_ Cession d'immobilisations		234	
_ Souscriptions en obligations, Bons et autres Titres.		-2 710	
_ Tombées en ppl. des placements en obligations & bons du trésor		33 829	4
_ Prêts consentis		-73 244	-84 167
_ Recouvrement en principal des prêts		40 549	42 273
Flux Net de Trésorerie des Investissements :		-7 845	-45 774
Variation de Trésorerie		150 409	-46 956
Trésorerie au début de l'exercice		114 954	161 910
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	265 363	114 954

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1-Les états financiers sont élaborés et présentés conformément aux normes comptables tunisiennes.

2-Les cotisants et comptes rattachés sont constitués par les soldes débiteurs des employeurs et des travailleurs non salariés arrêtés au 31 décembre ainsi que les cotisations estimées du 4ème trimestre.

3- Les assurés sociaux et les comptes rattachés sont constitués par les soldes créditeurs des comptes des assurés sociaux arrêtés au 31 décembre ainsi que les charges à payer et les provisions pour charges au titre des prestations gérées par la caisse.

4-Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les avoirs en caisses, banques et établissements assimilés et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer.

5-Les produits techniques regroupent principalement le montant « net constaté » des cotisations en principal sans T.O et le montant « net recouvré » des cotisations en taxation d'office et en pénalités au titre des quatre trimestres civils.

6-Les charges techniques regroupent principalement les prestations familiales, les assurances sociales (indemnités de décès et capital décès), les prestations de vieillesse, d'invalidité et de survivants, les prestations du régime de protection sociale et les Actions sanitaires aux pensionnés ainsi que les actions sociales.

7- Les charges administratives regroupent principalement les charges de personnel et les services extérieurs engagés par la CNSS dans le cadre de l'accomplissement de sa mission de gestion des régimes de sécurité sociale ainsi que les dotations aux amortissements et les provisions pour dépréciation des valeurs des actifs à usage administratif.

2019R00681BCFA5